

Annexes Sanitaires - PLU

Département d'Ille et Vilaine

Commune de MECE

Demandeur :



COMMUNE DE MECE
3, Place de la mairie
35450 MECE

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

Juillet 2022



Étude des annexes sanitaires réalisée par DM. EAU SARL
Ferme de la Chauvelière
35150 JANZE
Tel 02.99.47.65.63



SOMMAIRE

I	Données générales.....	5
I.1	Présentation.....	5
I.2	Géologie.....	7
I.3	Éléments de climatologie.....	8
I.4	Patrimoine naturel.....	9
I.4.1	Natura 2000.....	9
I.4.2	Captage eau potable.....	11
I.5	Hydrographie.....	11
I.6	SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine.....	12
I.7	Caractéristiques du milieu récepteur.....	15
2	Prévisions du Plan Local d'Urbanisme.....	20
3	Eaux usées.....	21
3.1	État des lieux de l'assainissement.....	21
3.1.1	Situation administrative.....	21
3.1.2	Réseau d'assainissement collectif.....	22
3.1.3	Nombre d'abonnés et débit sanitaire.....	22
3.1.4	Station d'épuration.....	23
3.2	Bilans 2015-2020.....	24
3.2.1	Assainissement autonome.....	26
3.3	Etude de Zonage d'assainissement.....	27
3.4	Évolution à l'échelle du PLU.....	29
3.4.1	Station d'épuration.....	29
3.4.2	Orientations de raccordement – Zones à urbaniser.....	30
4	Eaux pluviales.....	31
4.1	État des lieux de la gestion des eaux pluviales.....	31
4.1.1	Réseau de collecte des eaux pluviales.....	31
4.1.2	Un Schéma directeur des eaux pluviales.....	32
4.2	Évolution à l'échelle du PLU.....	32
5	Eau potable.....	34
5.1	Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL).....	34
5.1.1	Approvisionnement de la commune.....	36
5.1.2	Service incendie.....	36



5.2	Évolution à l'échelle du PLU	36
6	Gestion des déchets	37
6.1	Plan départemental de Gestion.....	37
6.2	Présentation du SMICTOM	38
6.3	Gestions des déchets.....	39
7	Annexes	42



1 Données générales

1.1 Présentation

La commune de MECE se situe à l'Est du département d'Ille et Vilaine, à 12 kms au Nord-Ouest de Vitre. La zone est accessible depuis Saint Aubin- du-Cormier RD 2226.

La commune compte 627 habitants (Insee 2020) pour une superficie de 15,63 Km².

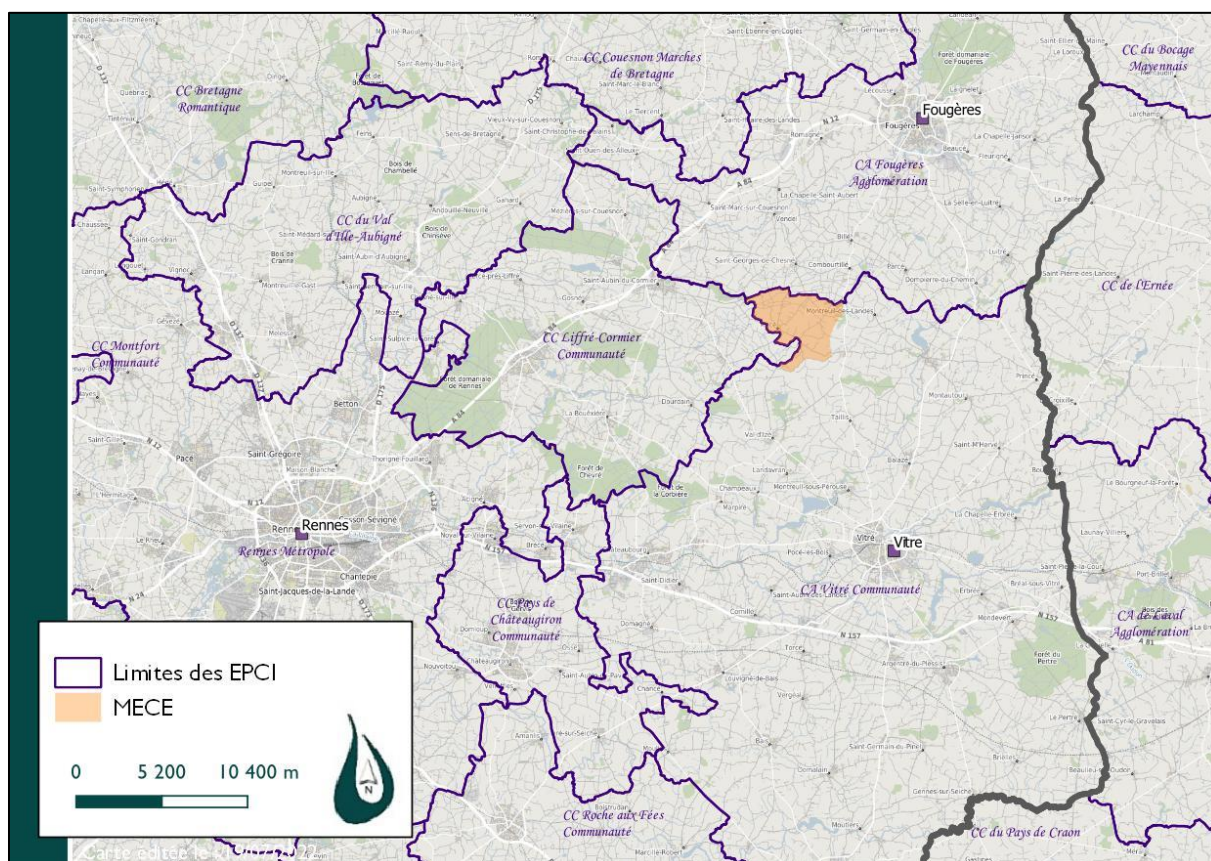


Figure 1: Localisation de la commune de Mécé (Source : Géoportail)

Le territoire communal est principalement drainé par le ruisseau de Changeon et la Veuve au Sud. Le secteur aggloméré est drainé par un petit cours d'eau qui s'écoule vers le Sud pour rejoindre la Veuve.

La commune dispose d'un réseau de collecte de type séparatif pour l'évacuation des eaux usées et eaux pluviales. Cette commune fait partie du Syndicat Mixte des Eaux de la Valière pour son approvisionnement en eau potable et adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine pour la gestion de ses déchets.



Mode de gestion des eaux usées, eaux pluviales, eau potable et déchets sur la commune de Mécé

	Compétence	Mode d'entretien
<u>Assainissement collectif</u>	CCI Vitré Communauté	Régie
<u>Assainissement non Collectif</u>	CC Vitré Communauté	Véolia
<u>Eaux pluviales</u>	Commune	Régie
<u>Eau potable</u>	SYMEVAL	Affermage SAUR
<u>Déchets</u>	SMICTOM du Sud-est 35	Régie

¹ CC communauté de communes



1.2 Géologie

La commune s'intègre dans le domaine centre-armoricain, dont l'histoire géologique s'étale sur plus de 600 MA à travers de longues périodes sédimentaires entrecoupées d'épisodes tectoniques, métamorphiques, plutoniques et volcaniques. Le ruisseau de Changeon et de la Veuve et de ses affluents qui s'écoulent au cœur du territoire sont occupés par des dépôts sédimentaires.

La commune de Mecé repose sur les terrains sédimentaires les plus anciens du domaine centre armoricain : les formations briovériennes non métamorphisées, qui n'ont donc pas été indurées par un métamorphisme de contact et qui résistent moins bien à l'altération. Le secteur est ainsi marqué par des faibles dénivelés en lien avec la nature de ses roches et de leur histoire géologique.

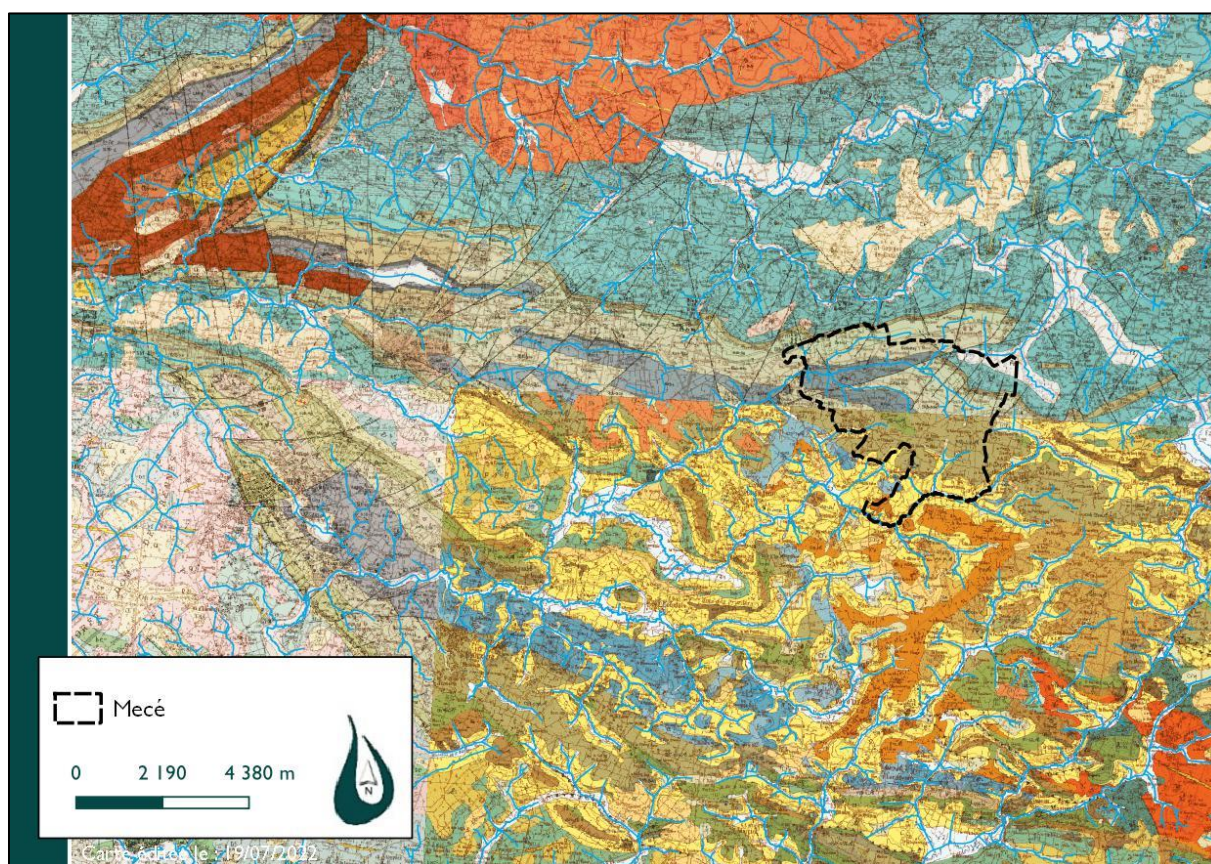


Figure 2 : Extrait des cartes géologiques de Vitré et Fougères au 1/50 000 (source : Infoterre)

Sur le plan hydrologique, la présence d'un socle sédimentaire se traduira par des variations saisonnières importantes. Les débits les plus forts seront observés en hiver lorsque les sols ont atteint leur capacité maximale de rétention d'eau, et seront opposés à des débits d'étiage très peu soutenus, qui se traduisent souvent par des périodes d'assec sur le chevelu de ce bassin.



1.3 Éléments de climatologie

La carte présentée ci-dessous montre que la commune de Mécé se situe dans les mêmes isohyètes que Vitré (de 700 à 800 m/an) et que Fougères (de 800 à 900 mm/an).

Les précipitations moyennes annuelles sont plus importantes que sur Rennes

La variation reste cependant analogue à celle relevée sur la période 1981-2010, présenté ci-après.

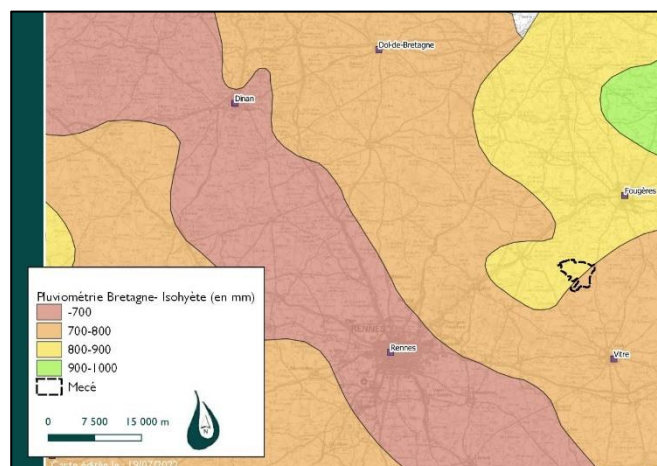


Figure 3 : Carte des Isohyètes

Les données climatologiques utilisées sont celles de la station météorologique de Rennes/Saint Jacques de la Lande. Cette station est située à une dizaine de kilomètres au Sud-ouest de la ville de Rennes.

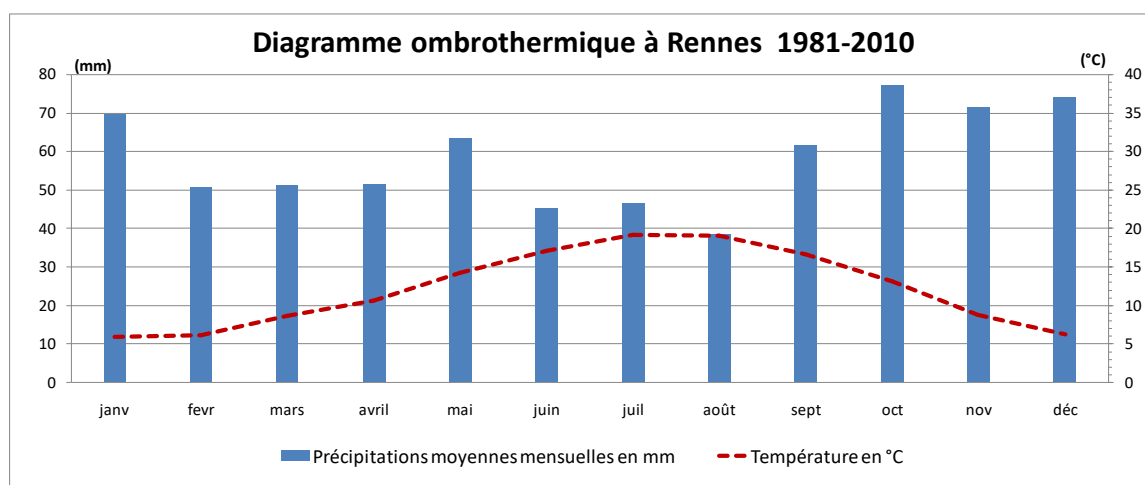


Figure 4 : Évolution de la pluviométrie moyenne mensuelle (1981 – 2010).

Le climat est de type océanique tempéré, avec une répartition de la pluviométrie relativement homogène sur l'année. Les mois de juin à d'août sont cependant sensiblement plus secs (Inférieurs à 50 mm en moyenne de pluies).

Les températures moyennes mensuelles sur la période 1981-2010 fluctuent entre 5,9°C en hiver (janvier) et 19,2°C en été (août).

Les températures moyennes annuelles minimales et maximales sont :

- Température minimale : 7,6°C
- Température maximale : 15,9°C
- Température moyenne : 12,2°C



Lors de la dernière décennie, une succession d'années (de 2 à 3 années) sèches et humides a été mesurée. En particulier, notons le passage de périodes très humide (1998-2002, 2014 et 2020) et de période sèche (2004 - 2006 et 2010 -2011, 2016-2017).

Les variations d'un mois à l'autre sont fortes. Mais même au cours d'années plus sèches, des pics mensuels supérieurs à 100 mm peuvent être mesurés (ex : Août 2011, juin 2018).

Il est donc délicat de définir une loi sur la répartition des pluies dans le temps, et surtout de prédire l'apparition des pics hydrologiques.

I.4 Patrimoine naturel

La DREAL Bretagne recense les espaces naturels et sites paysagers remarquables, selon les données disponibles (ZNIEFF, site inscrit, etc...), les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées.

Selon les données cartographiques disponibles auprès de la DREAL Bretagne (ZNIEFF, site inscrit, etc...) et les données sur le site Natura 2000 et les espèces patrimoniales associées, aucun site n'est présent sur le territoire de Mécé.

I.4.1 Natura 2000

Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures de protection et les programmes pouvant les affecter doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences. Le DocOb est un dispositif contractuel qui contient une analyse, des objectifs ainsi que des propositions de mesures pour conserver et préserver un site. Ce document contient également une charte et des procédures de suivi.

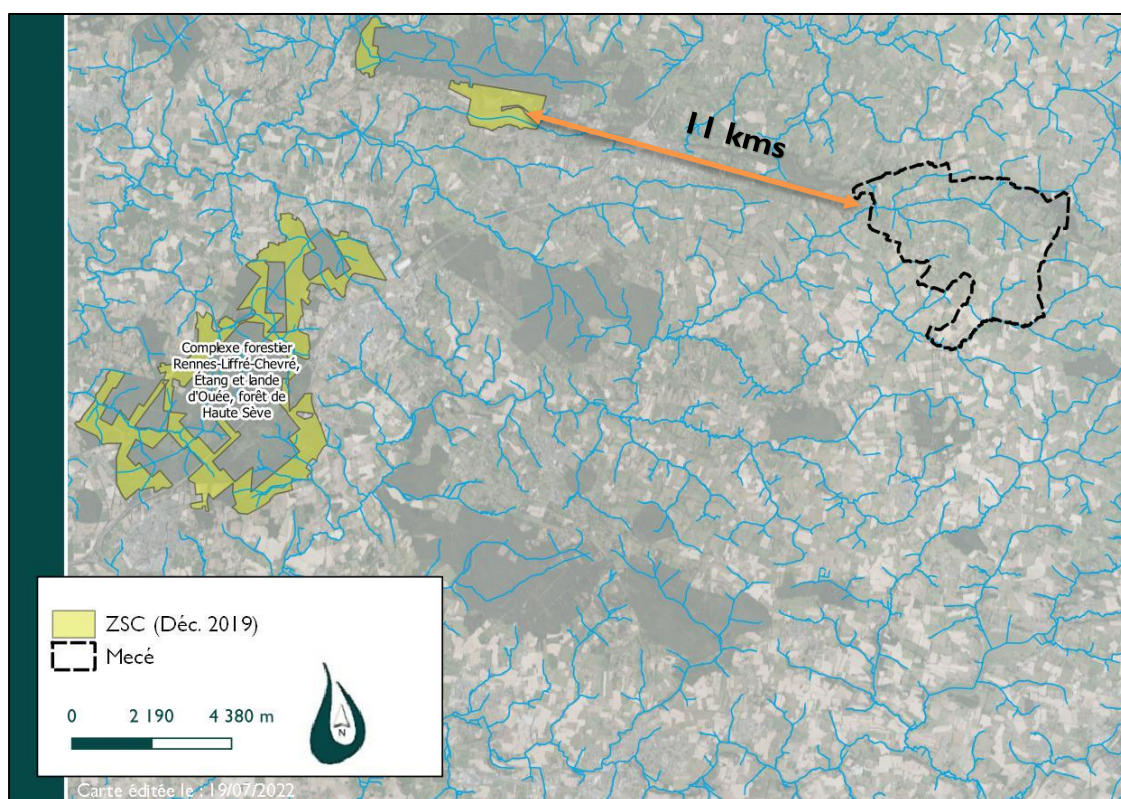
Il existe une zone Natura 2000 à proximité de la commune. Le site le plus proche est la forêt de Rennes : site " FR 5300025 « Complexe forestier rennes-Liffré-Chevré, étang et lande d'Oué, forêt de haute sève » et classé Site d'Intérêt communautaire et Zone spéciale communautaire par arrêté depuis le 6 mai en application de la Directive "habitat faune flore".

5 objectifs majeurs ont été mis en avant dans le Document d'Objectifs :

- Mise en place d'une gestion conservatoire des habitats et des espèces.
- Valoriser le site, organiser la fréquentation, et assurer un développement local respectueux des enjeux de conservation de l'étang d'Oué.
- Maintenir la qualité de l'eau.
- Maintien des trois principaux rôles de la forêt (protection, production, accueil du public).
- Maintien des activités militaires garantes de la conservation du site de la Lande d'Oué.



La commune est située à 11 kms de l'étang d'Ouée et 14 kms du site forestier et

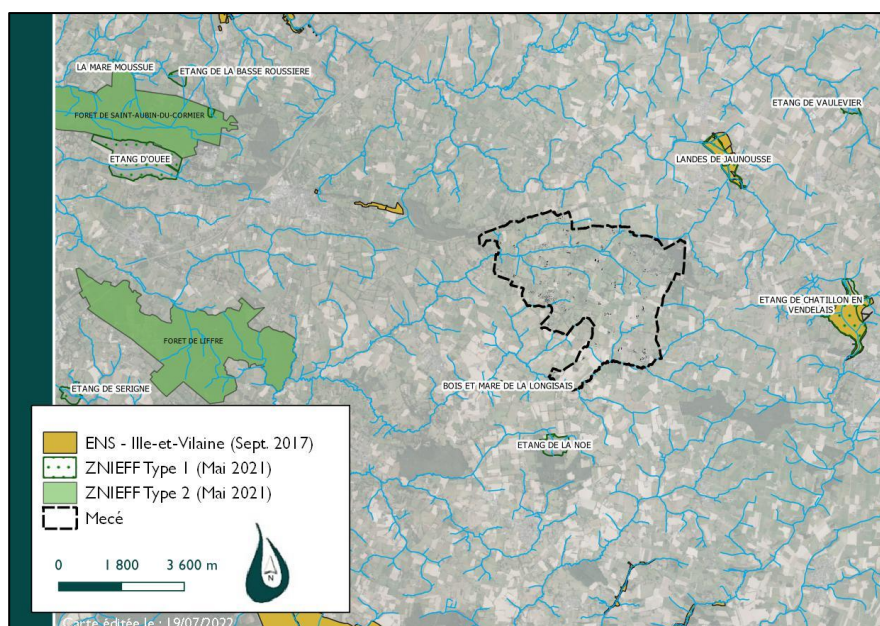


n'aura donc pas d'impact sur cette zone Natura 2000.

En référence au code de l'environnement article R414-19 issu du décret du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 et l'arrêté préfectoral du 18 mai 2011, fixant la liste locale des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000, **le projet situé hors zone classée n'aura aucun impact sur une zone Natura 2000.**

- Patrimoine nature

Il n'existe pas d'espace remarquable inventorié sur la commune, nni dans la continuité hydraulique.



I.4.2 Captage eau potable

Aucun captage eau potable n'est recensé sur la commune de Mecé. Les captages d'eau potables localisés sur les communes environnantes, ne sont pas connectés hydrauliquement au territoire de la commune.

I.5 Hydrographie

Le territoire communal est situé sur 2 bassins versants hydrologiques, à savoir le Chevré (ou Veuve), affluent de la Vilaine et le Général, affluent du Couesnon.

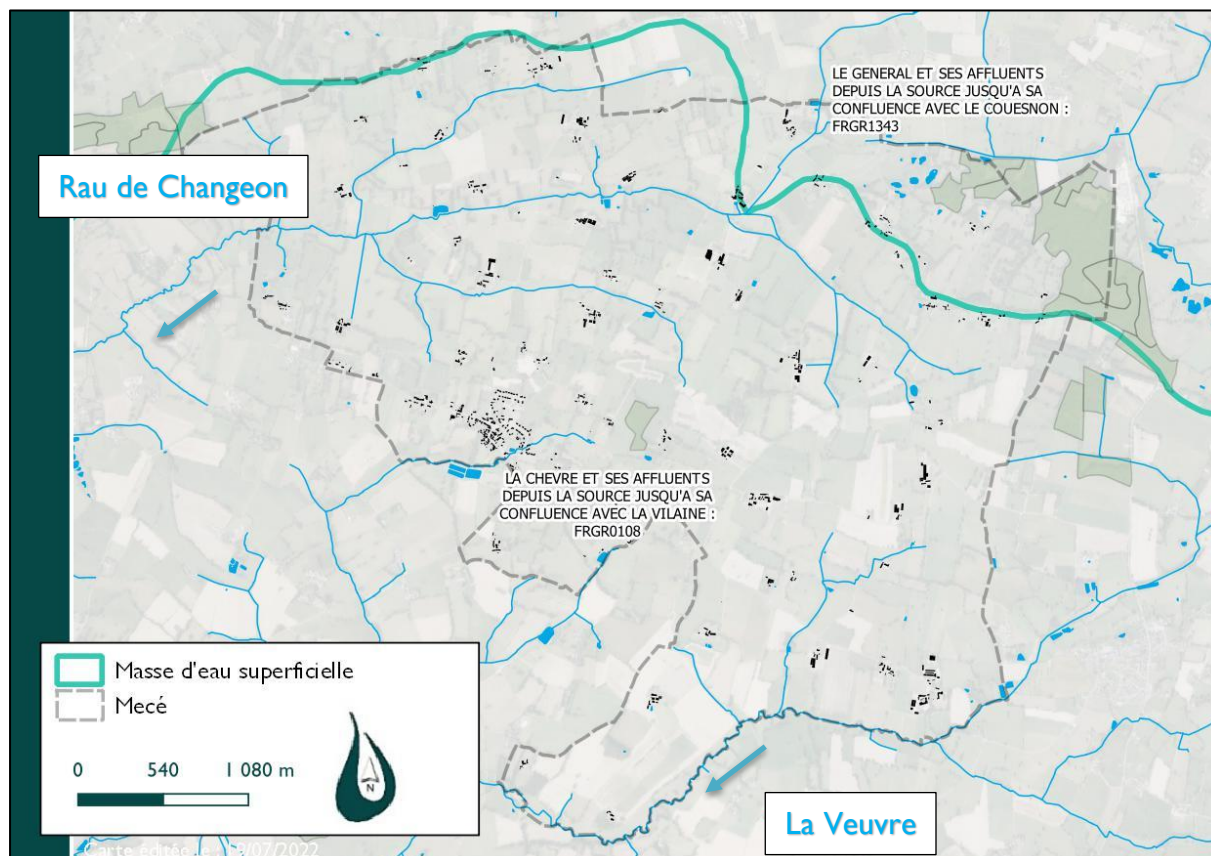


Figure 7 : Réseau hydrographique et limite de bassins versants sur Mecé

Les principaux cours d'eau de la commune sont la Veuve au Sud, et le ruisseau de Changeon au Nord.

Les bassins versants sont peu urbanisés.

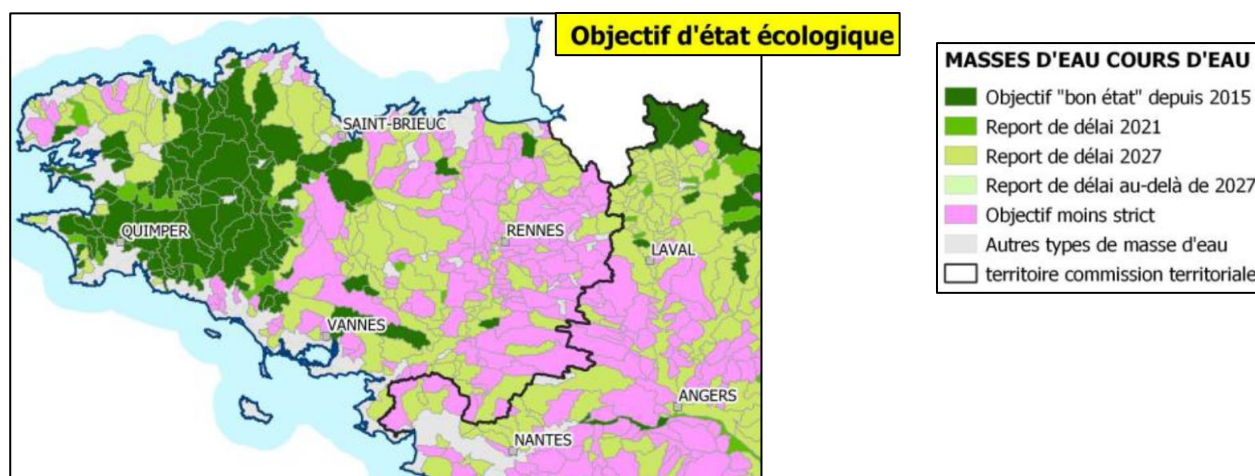
Le ruisseau d'Alibert prend sa source en amont du bourg, le ruissellement de surface est le principal paramètre qui conditionnera le régime hydrologique de ce cours d'eau.

1.6 SDAGE Loire Bretagne et SAGE Vilaine

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne a été adopté par le comité de bassin le 3 mars 2022 pour la période 2022-2027, puis arrêté par le préfet coordonnateur du bassin le 18 mars 2022 et publié au Journal officiel de la République française le 3 avril 2022.

Ce SDAGE 2022-2027 s'inscrit dans la continuité du précédent pour permettre aux acteurs du bassin Loire-Bretagne de poursuivre les efforts et les actions entreprises pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce document, rappelle les enjeux de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne, définit les objectifs de qualité pour chaque masse d'eau (très bon état, bon état, bon potentiel, objectif moins strict) et les dates associées (2021, 2027, 2033, 2037), et indique les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés et les coûts associés.

Les SDAGEs précédents avaient défini des objectifs de qualité par masse d'eau et des délais pour atteindre ces objectifs. Dans le programme 2022-2027 l'échéance de retour au bon état écologique est 2027. Cependant, il existe quelques cas particuliers pour lesquels un objectif moins strict est retenu (OMS).



Les objectifs mentionnés dans le SDAGE ont été chiffrés dans l'arrêté du 25 janvier 2010, mis à jour le 27 juillet 2015.

L'évaluation de l'état écologique des masses d'eau en 2017 était

Masse d'eau	Etat écologique 2017	Etat physico chimique	Station suivie	Pressions causes de risques	Objectif du SDAGE
FRGR 0 108 Le Chevré	Médiocre	Moyen (1)	04204000 La Bouëxière	Macropolluants, Micropolluant, pesticides, Morphologie, Hydrologie	OMS – 2027
FRGR 1 343 Le Général	Moyen	Médiocre	04161710 St jean/C	Macropolluants, Pesticides, Micropolluant, Hydrologie	OMS - 2027

¹ Etat physico chimique "Moyen" : Dans le diagnostic de l'agence de l'eau (état des lieux 2019), les paramètres des orthophosphates et ammonium, caractéristiques de rejets urbains sont codifiés en classe 2 : "bon". Sur ce bassin versant, les paramètres conduisant à un classement physico-chimique de cette masse d'eau en classe 3 "Moyen" sont l'O2, le Ptot et la DBO5 qui seraient liés à des apports ruraux (voir p12 à 14).

Tableau 1 : Etat écologique des cours d'eau (source : Agence de l'eau Loire Bretagne)



Dans le SDAGE 2022-2027, les objectifs ont été reportés à 2027. Les cours d'eau font l'objet d'OMS (Objectifs Moins Strictes) pour le retour à la qualité écologique.

Dans le SDAGE, des orientations fondamentales et dispositions sont fixées. Pour ce projet, elles correspondent à :

« Chapitre 3 : réduire la pollution organique et bactériologique ».

SAGE Vilaine

L'ensemble des cours d'eau appartiennent au bassin versant de la Vilaine.

Le SAGE Vilaine "révisé" a été validé par arrêté préfectoral le 2 juillet 2015. Ses préconisations doivent être prises en compte.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) composé de trois volumes et un règlement ont alors été adoptés.

Dans cette première révision du SAGE Vilaine, il est rappelé dans l'état des lieux que, en accord avec le SDAGE, il doit y avoir une cohérence entre les politiques d'aménagement et de gestion des eaux. L'eau doit être prise en compte comme élément à part entière pour l'aménagement du territoire.

Les dispositions déclinées dans le volume 2 du PAGD doivent respecter des objectifs transversaux du SAGE :

1. L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
2. Le lien entre la politique de l'eau et l'aménagement du territoire
3. La participation des parties prenantes
4. L'organisation et la clarification de la maîtrise d'ouvrage publique.
5. Appliquer la réglementation en vigueur.

Afin d'atteindre ces différents objectifs, des dispositions et orientations de gestion sont regroupées au sein de 14 chapitres. Certaines de ces thématiques doivent être prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Disposition 125 - Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement : Lors de l'élaboration du PLU, les collectivités compétentes s'assurent de la cohérence entre les prévisions d'urbanisme et la délimitation des zonages d'assainissement. Voir étude de zonage d'assainissement.

SAGE Couesnon

Le SAGE Couesnon a été validé par arrêté inter préfectoral le 12 décembre 2013.

Depuis son approbation le 12 décembre 2013, le SAGE Couesnon est entré dans sa phase de mise en œuvre. Cela consiste à mettre en application les dispositions du PAGD et les 3 règles du règlement.

Les enjeux principaux sont :



- La qualité de l'eau (Nitrate, Phosphore, MO, Pesticides),
- La qualité physique des cours d'eau et la préservation des zones humides,
- L'approvisionnement en eau potable,
- La préservation de la qualité de la baie du Mont Saint Michel.

L'agglomération et son réseau d'assainissement sont orientés vers le bassin versant du Chevré (Veuvre). Le rejet de la station d'épuration au Sud de la commune est localisé dans un ruisseau affluent de la Veuvre.

Le Couesnon reçoit quelques rejets d'assainissements autonomes épars sur le Nord-est du territoire

Le PLU et les zonages d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront conçus afin d'assurer leur compatibilité avec le SDAGE et les SAGE.

1.7 Caractéristiques du milieu récepteur

Mecé est située sur le bassin hydrographique de la rivière La Veuvre, en amont de l'étang du Chevré. En aval de cet étang, la rivière prend le nom de Chevré. C'est un affluent rive droite de la Vilaine qu'il rejoint sur la commune d'Acigné.

L'hydrologie

Le milieu récepteur des eaux de ruissellement du bassin versant est la rivière de la Veuvre. Les variations hydrologiques sont fortement corrélées à celles du bilan hydrique. C'est à dire que les débits hivernaux sont relativement forts, fonction de l'intensité des pluies hivernales, et qu'ils sont opposés à des débits d'été très peu soutenus.

La caractérisation des variations de débits de ce secteur est réalisable à partir des données recueillies auprès de la station hydrométrique J7083110, en place sur le Chevré à la Bouëxière. La rivière draine alors un bassin versant de 153 km².

La station de mesure est fortement influencée par la présence de deux étangs sur le cours d'eau : Étang de Chevré et de la Vallée.

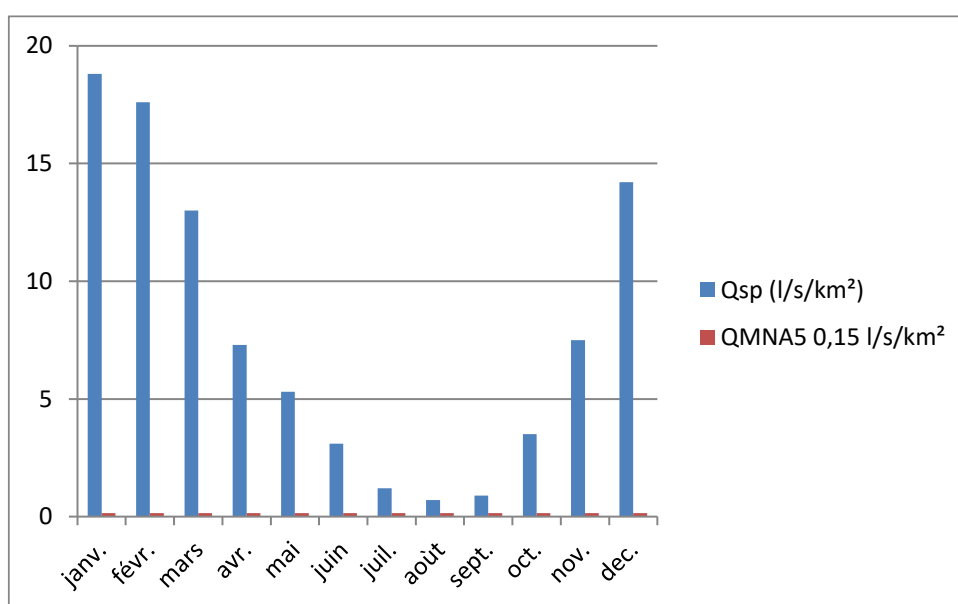


Figure 8 : Évolution des débits du Chevré à la Bouëxière : bassin versant 153 km². (Données BD Hydro)



Comme tout bassin schisteux, les variations de débits sont très importantes. Les débits moyens hivernaux les plus élevés sont mesurés au mois de janvier. Ils atteignent près de 18,8 l/s/km². Les débits moyens les plus faibles sont statistiquement observés au mois d'août – septembre (inférieur à 1 l/s/km²).

Le débit QMNA 5 ans est de 23 l/s au niveau de la Bouëxière (153 km²), c'est à dire qu'il correspond à un débit spécifique de **0,15 l/s/km²**.

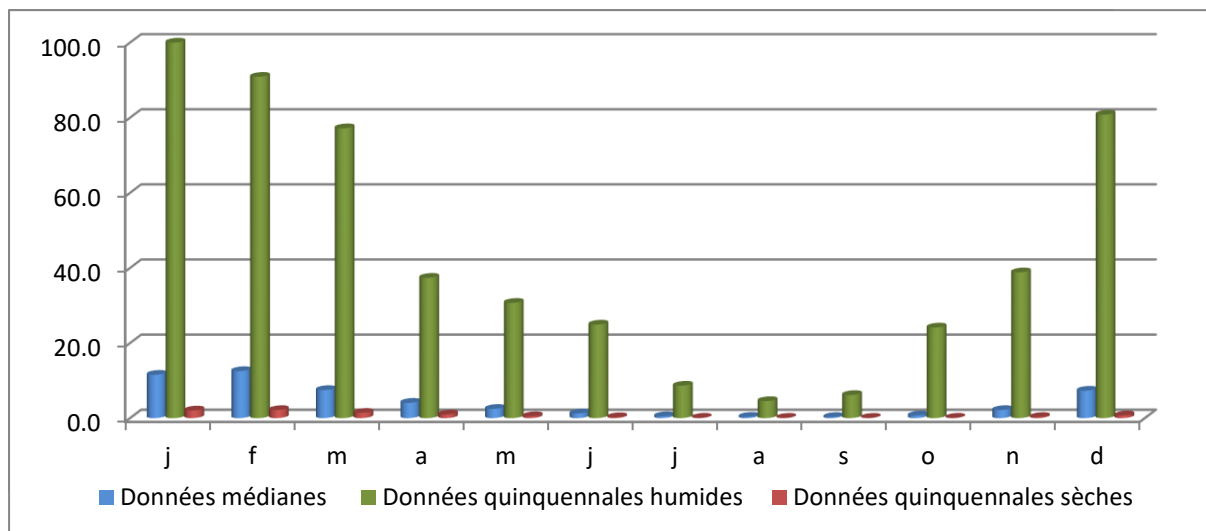


Figure 9 : Présentation en année hydrologique des débits médians et quinquennaux mensuels des mois les plus humides et les plus secs (l/s/Km²) (Données BD Hydro)

La figure ci-dessus souligne les fortes fluctuations d'une année à l'autre. Les valeurs mensuelles extrêmes sont comparées (rouge et vert) à la valeur moyenne mensuelle.

Il est important de noter que la période de crue apparaît entre les mois de décembre et d'avril, avec ponctuellement des périodes de fortes décrues hivernales.

Il est rare de retrouver deux années successives comparables sur le plan hydrologique.

Tableau récapitulatif des données hydrauliques

A La Bouëxière (1968-2019)	Le Chevré <i>m³/s</i>	Débits spécifiques <i>l/s/Km²</i>
Débit étiage : QMNA5	0,023	0,15
Débit moyen : Module	1,180	7,7
Crue décennale : DC10	35,000	229
Débit moyen mensuel hivernal (janvier)	2,870	18,8
Débit moyen mensuel estival (Août)	0,108	0,7



Qualité des eaux

La qualité des eaux du Chevré est contrôlée à La Bouëxière, au niveau du pont de la RD 27. Cette station n°4204000 a été créée et est suivie depuis 1999 dans la cadre du réseau de suivi départemental (CG35). L'évolution des paramètres physico chimiques qui peuvent être impactés par des rejets d'eau pluviale est présentée ci-dessous.

Le Chevré à la Bouxière 2000-2016	COD	MES	Ptot	P-PO ₄ ³⁻	NH ₄ ⁺	NO ₃ ⁻
	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
mini	3,2	2,0	0,02	0,003	0,02	0,9
moyenne	8,6	23,3	0,22	0,08	0,21	13,9
maxi	15,8	131,0	1,10	0,88	1,75	57,3
50 SEQ-Eau	8,5	17	0,19	0,05	0,17	12
90 SEQ-Eau	11,0	47	0,38	0,19	0,39	28

Tableau 2: Classements de la qualité du Chevré entre 2000 et 2016

En reprenant la codification de la grille "État écologique", le **Carbone organique, la matière en suspension** apparaissent comme étant les paramètres les plus déclassants.

Le COD, dès sa valeur médiane, est supérieur à l'objectif de 6 mg C/l du SAGE ; objectif rarement atteint sur la majorité des cours d'eau du bassin de la Vilaine. Les origines des matières organiques sont difficiles à définir, car elles sont très fluctuantes et peuvent être d'origines naturelle ou urbaine. Le point de mesure est situé à l'exutoire d'une série d'étangs sur cours d'eau qui participent à la richesse en matières organiques dans le cours d'eau.

Les matières en suspension (MES)

Les transports particuliers (matières solides) des eaux du bassin du Chevré sont fonction des variations hydrologiques du cours d'eau (flux hivernaux) et de la sensibilité des versants vis à vis de l'érosion. Généralement basses avec une valeur médiane de 17 mg/l environ, les concentrations en MES peuvent présenter ponctuellement des pics supérieurs à 100 mg/l (seulement 2 en 15 ans de mesures mensuelles).

Le Phosphore, paramètre fortement dépendant des déplacements de particules dans la colonne d'eau, a été mesuré sous les deux formes Ortho phosphates et Totale.

La figure ci-après montre qu'il y a peu de corrélation entre les concentrations en phosphore total et en orthophosphates jusqu'en 2004. Ceci est le signal d'un cours d'eau rural. La source principale n'est pas des rejets directs. Les concentrations en ortho phosphates sont particulièrement basses.

Les pics de phosphore total sont, au début des années 2000 (années humides), des pics hivernaux de phosphores particuliers en relation avec les MES auxquelles ils sont associés.

Depuis 2004, des pics de concentrations de phosphore sont mesurés en période de basses eaux, août et septembre. La fraction soluble, Orthophosphates, est sur ces mesures, supérieure à 70 % ; ce qui oriente l'origine vers des rejets urbains en période de basses eaux.



Ces pics sont notamment plus importants en année d'hydrologique plus sèche, consolidant cette hypothèse de rejets d'eaux urbaines (rejets issus des ouvrages d'assainissement) dans un cours d'eau à faible pouvoir de dilution

Le suivi du Chevré en ce point unique en aval de l'étang rend cependant difficile une analyse des sources de phosphore. En effet, la qualité est fortement influencée par les apports du rejet de la station de Liffré localisé dans un ruisseau dont l'exutoire se situe en amont immédiat de la station de mesure, mais également par les apports des étangs du Chevré et de la Vallée qui développent des blooms d'algues en période de moyennes et basses eaux, consommant les ortho phosphates, mais participant à la fraction solide des mesures de phosphores total.

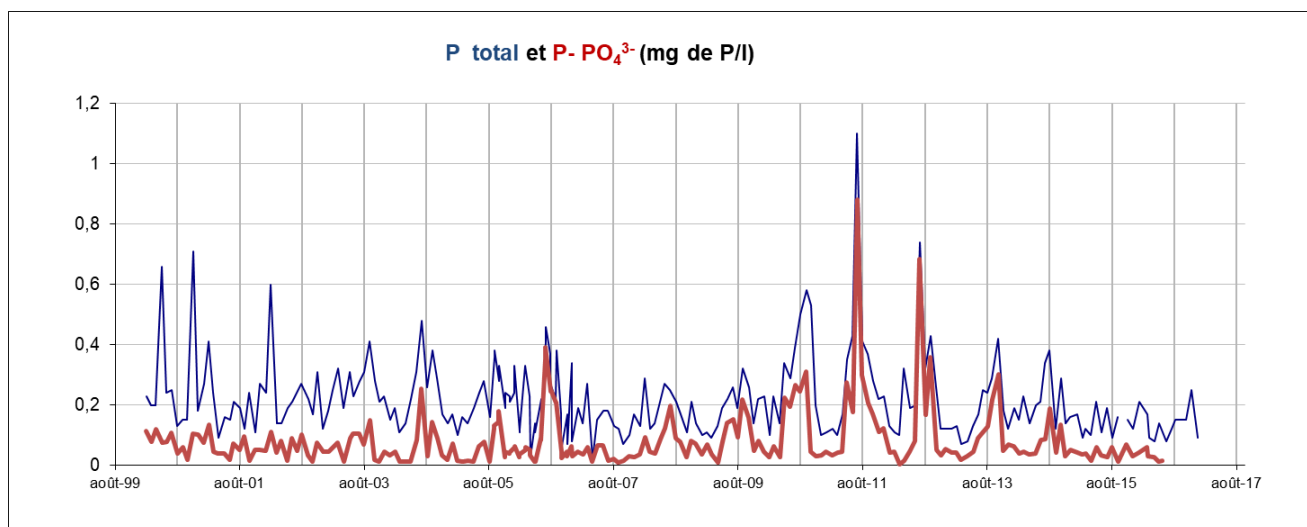
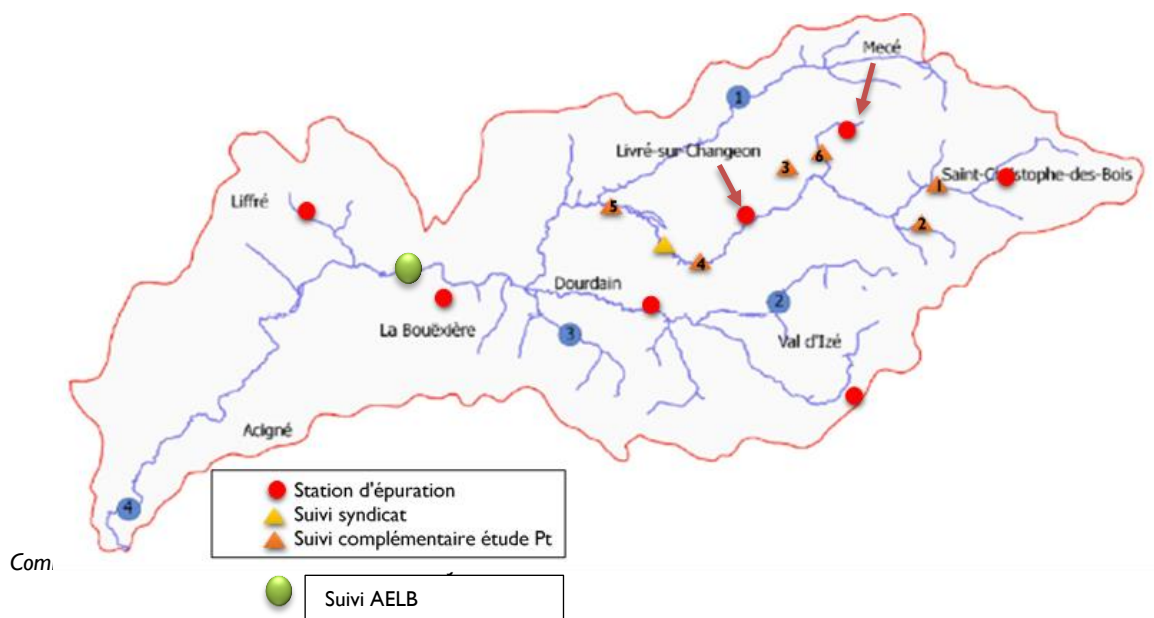


Figure 10 : Évolution des concentrations en matières phosphorées (mg de P) dans le Chevré à la Bouëxière. Depuis, des mesures réalisées par le syndicat de bassin versant nous permettent de valider que les orthophosphates contribuent faiblement à l'apport de phosphore sur le bassin versant. Il existe également un point de mesure suivi par le syndicat en aval de la station d'épuration de Livré-sur-Changeon. Lors de l'étude sur les phosphores une mesure avait été réalisée en amont, à l'aval de la station de Mécé (6). Un prélèvement en temps de pluie (novembre 2016) a révélé une forte charge en MES mais peu de phosphore sous forme orthophosphate. Afin d'appréhender la pression de l'assainissement sur le cours d'eau, les points suivis par le syndicat (aval livré sur Changeon) et la station AELB à la Bouëxière sont présentés ci-dessous.

La dynamique du phosphore est similaire.



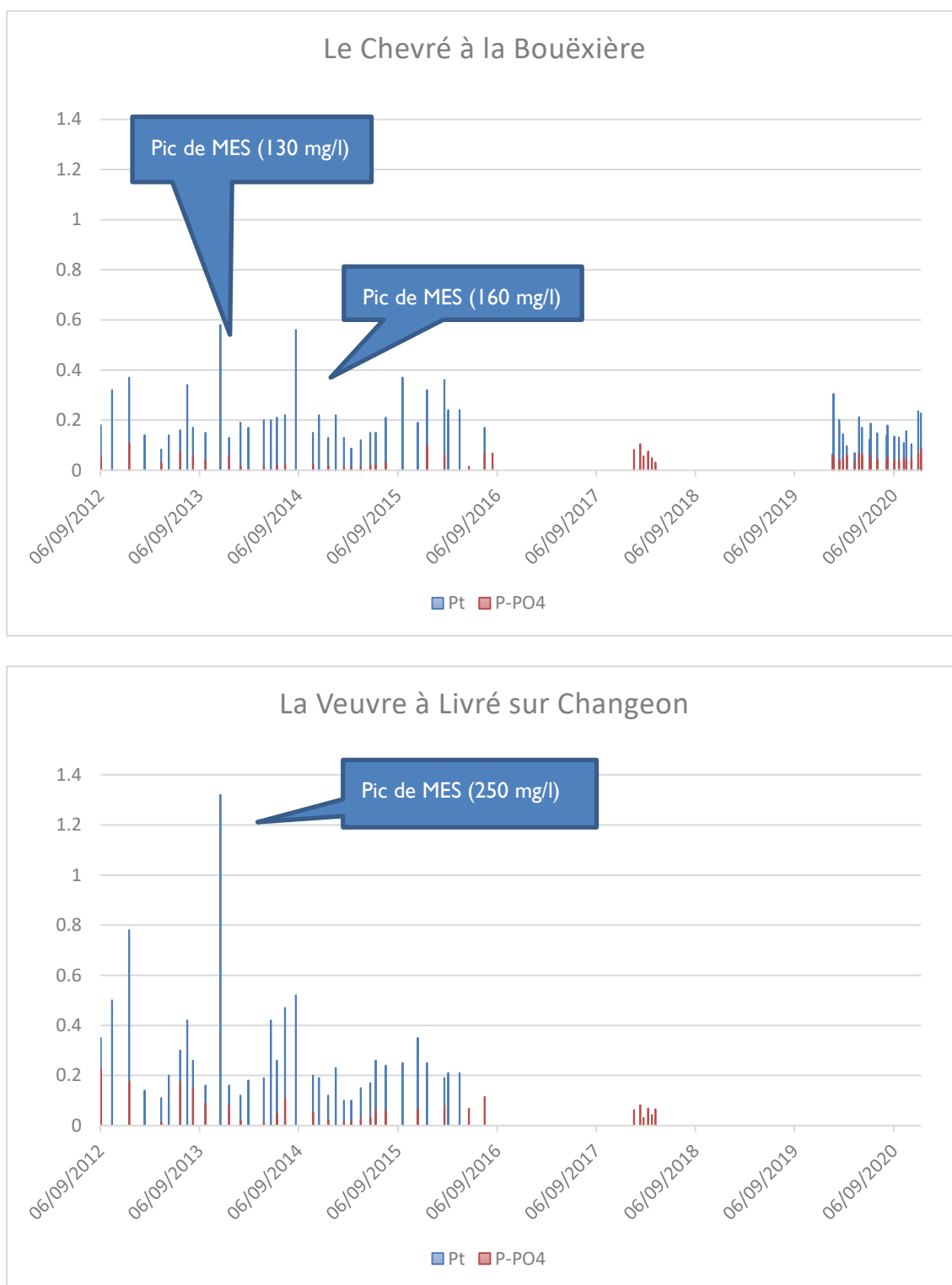


Figure 11 : Phosphore mesuré par le syndicat de bassin versant à Livré-sur-Changeon

La qualité globale du cours d'eau est fortement influencée par sa nature rurale, et la présence de retenues. Sur ce bassin versant, l'assainissement s'est amélioré. Dans l'étude réalisée en 2016 sur le phosphore, le risque de transfert sur le bassin versant sur lequel se situe l'agglomération de Mecé était lié au domaine agricole (drains, proximité du cours d'eau du bâtiment d'élevage, sensibilité à l'érosion).



2 Prévisions du Plan Local d'Urbanisme

Les prévisions déclinées par le plan local d'urbanisme ont défini les futurs secteurs d'habitats sur le territoire communal de Mecé.

A horizon 10 ans, il est prévu la construction de 45 logements répartis de la façon suivante :

- 16 logements en densification,
- 29 logements dans les zones AU.

ZONES DU PLU CONCERNEES	LOCALISATION	SURFACES ZONES PLU (ha)	ORIENTATIONS DU PLU
IAU	Nord	1,85	Habitats

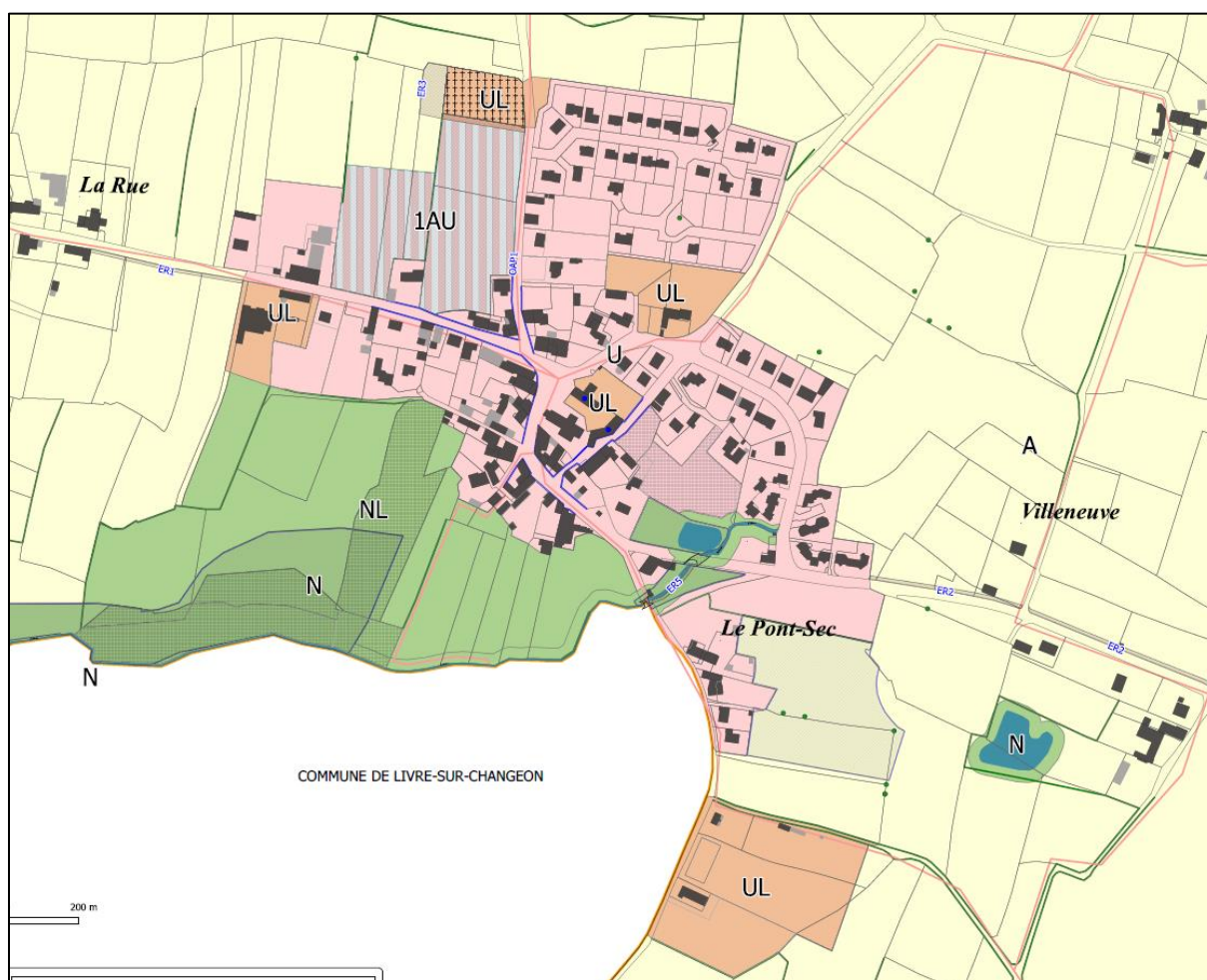


Figure 12: Plan de Zonage du PLU



3 Eaux usées

3.1 État des lieux de l'assainissement

3.1.1 Situation administrative

La commune est dotée d'un réseau d'assainissement collectif aboutissant à une station d'épuration construite en située au Sud, sur le territoire de Livré-sur-Changeon.

La station d'épuration est sous la compétence de Vitré communauté qui a délégué l'entretien à la commune. La station d'épuration a fait l'objet d'une autorisation de rejet par arrêté préfectoral en date du 25/01/2005.

Les données indiquées ci-dessous sont issues des rapports annuels réalisés pour Vitré communauté.

Les eaux usées de la zone agglomérée sont collectées et renvoyées vers la station d'épuration de type Lagunage naturel + irrigation d'une peupleraie en période estivale située au Sud-Ouest de la zone agglomérée sur la commune de Livré-sur-Changeon.

Le rejet doit s'effectuer dans le lit mineur du cours d'eau.

a) La concentration de l'effluent rejeté est inférieure ou égale à :

(Moyennes mesurées sur 24 h en mg/l)

Périodes des rejets	DBO5 filtrée en mg/l	DCO filtrée en mg/l	MES en mg/l	NK en mg/l	NNH4 en mg/l
1/06 au 30/09	35	125	150	25	15
1/10 au 31/05	35	125	150	40	25

En microbiologique le rejet ne dépassera pas la concentration de 1000 germes e.coli par 100 ml sur la période du 1/06 au 30/09.

b) Flux de pollution qui ne peuvent être dépassés pendant aucune période de 24 H consécutives :

Périodes des rejets	Volume m3/j	DBO5 en kg/j	DCO en kg/j	MES en kg/j	NK en kg/j	NNH4 en kg/j
du 1/06 au 30/09	0	0	0	0	0	0
du 1/10 au 30/11	83	2.9	10	12	3.3	2.1
du 1/12 au 31/05	105	3.7	13	15	4.2	2.6

Figure 13: Normes de l'arrêté du 25 janvier 2005



b) Surveillance des rejets

La station doit être équipée d'un chenal destiné au prélèvement des eaux traitées et à l'estimation du débit rejeté.

Les mesures (pH, débit, DBO5, DCO, MES, NK, NO2, NO3, Pt) sont effectuées au point de rejet et, le cas échéant, au point d'entrée de la station pour apprécier la charge entrante.

Les résultats de la surveillance des rejets sont reportés sur un cahier d'exploitation.

Il convient de réaliser sur le rejet :

- des tests hebdomadaires NH4+, NO3 et PO4 ;
- des estimations hebdomadaires du débit rejeté
- une analyse annuelle représentative d'un échantillon journalier sur les paramètres suivants : pH, D.B.O.5., D.C.O., M.E.S., NK, NO2, NO3, PT. Lors du prélèvement de l'échantillon, le débit du rejet est estimé. Dans le cas du lagunage, un échantillon instantané est considéré comme représentatif d'un échantillon moyen journalier.

Les résultats de la surveillance des rejets sont transmis au service en charge de la police de l'eau des systèmes d'assainissement collectif et à l'Agence de l'Eau.

Article 7 – Surveillance de la qualité du milieu récepteur

Cette surveillance doit être réalisée sur le ruisseau d'Alibart par des prélèvements instantanés en amont du rejet et en aval après mélange des eaux dans le ruisseau :

- fréquence : 2 campagnes de prélèvements par an, une au printemps et une en automne le même jour que les mesures d'autosurveillance réalisées sur la station d'épuration ;
- paramètres mesurés : Q milieu (à estimer à partir des mesures réalisées à la station de la DIREN sur le Chevré au Drugeon), DCO, NH4 (seuils de détection adaptés au milieu naturel).

Les résultats de ces analyses et mesures et tout élément utile à l'interprétation seront transmis au service chargé de la police de l'eau. Une synthèse de ces résultats mettant en évidence l'impact du rejet sur le milieu récepteur sera réalisée cinq ans après la mise en service de la station d'épuration.

3.1.2 Réseau d'assainissement collectif

La commune est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif d'un linéaire d'environ 2,6 kms entièrement gravitaire.

Le nombre total d'abonnés sur la commune de Mecé est de 129 en 2020.

3.1.3 Nombre d'abonnés et débit sanitaire

Les branchements raccordés à l'assainissement collectif en 2020 étaient de 129 (Bilan de fonctionnement 2020).

Tableau 3: Tableau des abonnés, débit sanitaire en 2020

	2020
Nombre de branchements assujettis ²	129
Volumes consommés à l'échelle de la commune	114 m ³ /abonné/an
Estimation du débit sanitaire (90 % de restitution)	35,5 m ³ /j

Sur la base des données issues du RAD et RPQS du syndicat d'eau potable, le débit sanitaire théorique (débit d'eaux usées rejetés dans les réseaux et arrivant à la station d'épuration) est évalué à 35,5 m³/j.

² Assujettis : branchements raccordés à l'assainissement collectif"

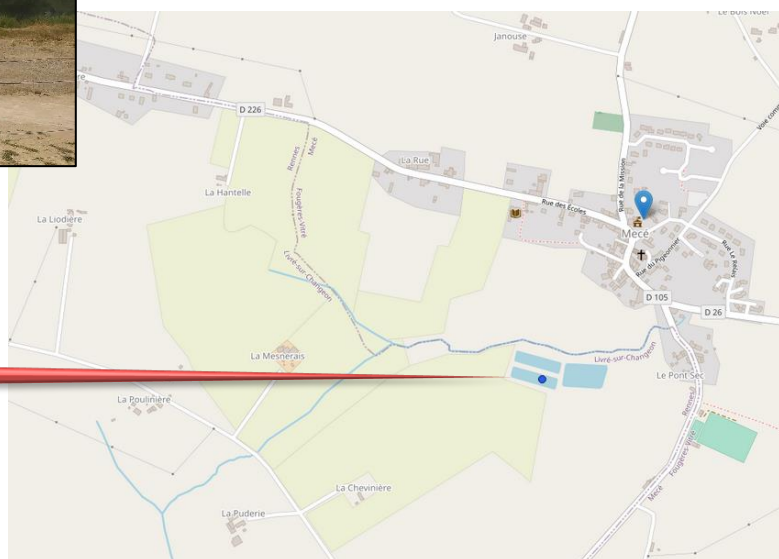


3.1.1 Station d'épuration



Station d'épuration de type Lagunage naturel + peupleraie de 700 Eq-hab

- Mise en service en 2005.
- Rejet dans le ruisseau du d'Alibart
- Orientation des débits vers la peupleraie à l'étiage.



Station d'épuration

Le dimensionnement d'une station repose avant tout sur la charge hydraulique et sur la charge en matière organique. La matière organique est mesurée à l'aide d'une analyse indirecte : la Demande Biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5).

La charge maximale admissible sur la station est de :

	<u>Charge Organique</u>	<u>Charge Hydraulique</u>
<u>700 Eq-hab</u>	42 kg de DBO5/j	105 m ³ /j ³

L'équivalent habitant (Eq-hab.) est une unité de charge rejetée par 1 habitant moyen (valeur retenue à l'échelle européenne) :

³ Capacité nominale. Cette valeur correspond à environ 150 l/j/Eq-hab.



3.2 Bilans 2015-2020

Ces données sont issues des données d'autosurveillance (SANDRE). La charge organique est issue des données des bilans mensuels et la charge hydraulique des données journalières.

Capacité organique :

Sur la base des données des 5 dernières années, l'apport organique annuel est fortement variable, avec une moyenne à 27 % de la capacité de la station (charge moyenne de 190 Eq-hab).

La valeur de pointe retenue est la valeur 90 percentile, soit 52 % de la capacité de la station d'épuration (365 Eq-hab.).

Pour rappel, sur la base du nombre de raccordé, la charge organique estimée serait de 250 Eq-hab, valeur supérieure à la charge moyenne.

Capacité hydraulique :

Sur les 5 dernières années, la charge hydraulique moyenne est corrélée à la charge organique mesurée lors des bilans 24 h00. Seul le diagnostic permettra de mettre en évidence les variations de charge mesurées lors des bilans annuels.

Le diagnostic des réseaux EU doit être réalisé par Vitré Communauté avant le 31 décembre 2025 conformément au décret du 21 juillet 2015 (modifié).

Vitré communauté qui a pris la compétence assainissement sur le territoire au 1^{er} janvier 2020, doit lancer un appel d'offre pour la réalisation d'un diagnostic des réseaux sur l'ensemble de son territoire. Actuellement la collectivité géo-référence l'ensemble des réseaux afin de lancer le diagnostic en 2022.

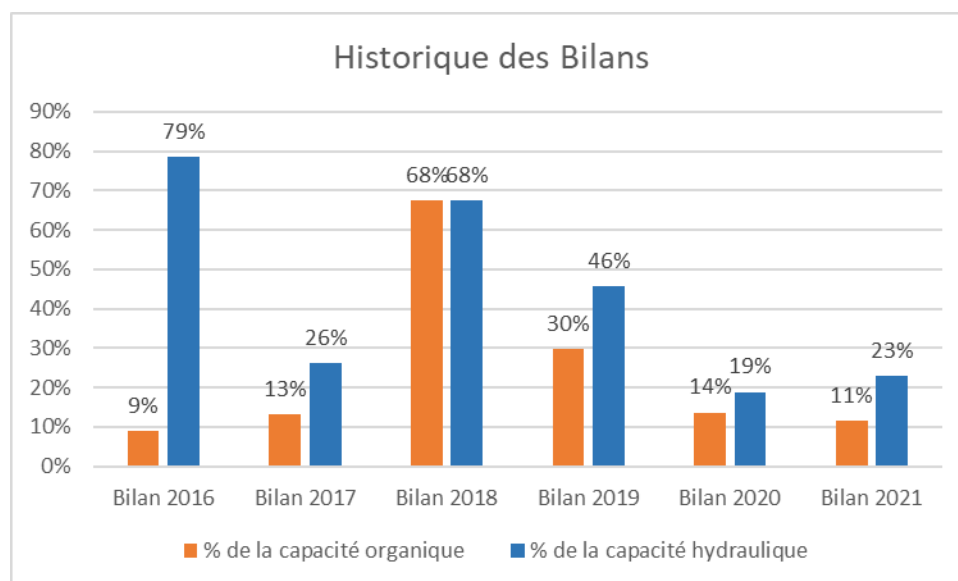


Figure 14 : Bilans d'autosurveillance réalisés en entrée de la station d'épuration



Fonctionnement :

Dans le cadre de l'autosurveillance, les bilans sont réalisés annuellement selon les paramètres (conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015). Sur les cinq années analysées, le fonctionnement de la station est jugé satisfaisant (concentrations de rejet et rendements).

Cependant, l'arrêté précisait que les normes de rejet s'appliquaient au rejet dans le cours d'eau, ors, depuis 2020, il n'y a plus de rejet, dû à un problème d'étanchéité de la lagune 3 (depuis début 2020 – source mairie).

Les concentrations mesurées en sortie sont des échantillons ponctuels prélevés dans le bassin 2 (dans cette situation provisoire de recherche pour étanchéifier le bassin 3). Les valeurs mesurées en 2020 et 2021 dans ce deuxième bassin dépassent les normes de rejet définies dans l'arrêté préfectoral notamment en MES.

Cependant, le traitement devrait être amélioré après la remise en état de l'étanchéité. Des recherches d'entreprise pour étanchéifier le bassin 3 sont en cours.

Un suivi du milieu (2 campagnes annuelles) est réalisé en amont et aval du rejet. L'analyse est réalisée sur les paramètres DCO et NH_4^+ . Malgré l'absence de rejet, Vitré communauté a remis en place le suivi milieu en 2021 (07/09/2021 et 5/10/2021).

Le 7 septembre 2021, un impact (DCO) a été constaté.

Les mesures sur le N- NH_4^+ indique un impact non négligeable avec des concentrations élevées en amont de la station.

À partir des données de charges mesurées au cours des dernières années en entrée de station, nous retenons comme charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration une charge équivalente à 190 équivalents habitants (27 % de la capacité de traitement), et 363 Eq-hab en situation de pointe (52%).

Sur la base de ces éléments, la station d'épuration peut encore traiter une charge de 337 Eq-hab en situation de pointe.

De plus, il n'existe aucun point de rejet d'eaux usées direct : Absence de trop plein sur le réseau (pas de poste).



3.2.1 Assainissement autonome.

Vitré communauté assure, en régie, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), pour la commune de Mecé ainsi que pour les 45 autres communes qui composent la communauté de communes.

Ces contrôles concernent : les installations récentes, et les installations existantes (contrôles de bon fonctionnement, et dit "à la vente").

Depuis cette année, un bureau d'étude privé est prestataire des contrôles sur les installations existantes dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Sur la commune de MECE, la campagne de contrôles s'est achevée fin 2017

La périodicité des contrôles de "bon fonctionnement "a été fixée à 10 ans.

Au cours des différentes campagnes, 155 installations ont été contrôlées.

Chaque dispositif d'assainissement a été évalué sur les bases de la réglementation de l'arrêté du 27 avril 2012, selon les catégories, définies dans l'arrêté.

	Zones à enjeux sanitaires et environnementaux		
	Non	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux
Conforme			
Non conforme : défaut d'usure ou d'entretien	Recommandation pour l'amélioration		
Non conforme : installation incomplète	Travaux sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente
Non conforme : risque sanitaire	Travaux sous 4 ans ou sous 1 an en cas de vente		
Absence d'installation	Mise en demeure : travaux dans les meilleurs délais		
Travaux sous 1 an suite à une vente			
Non visité			
Projet réhabilitation ANC déposé (conception validée) , travaux non contrôlés			

Les graphiques ci-dessous permettent de visualiser l'évolution de l'état de l'assainissement en fonction des besoins de travaux.



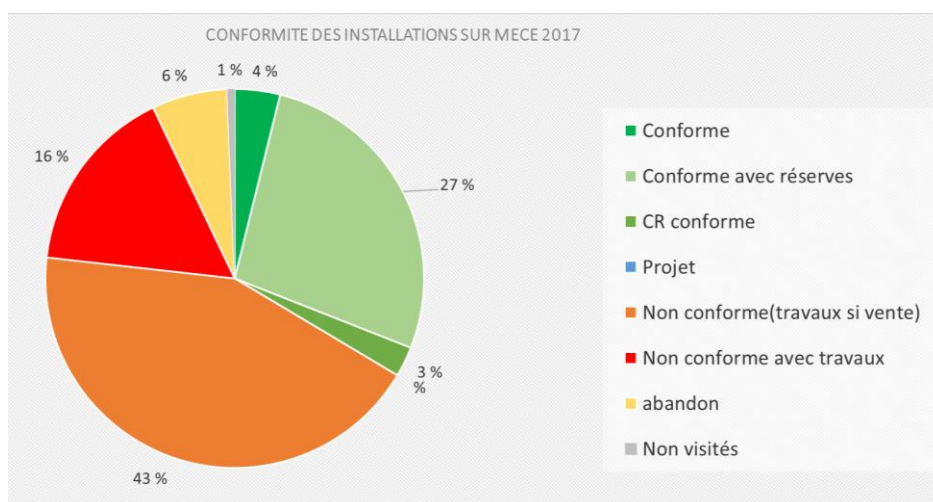


Figure 15 : état du parc d'assainissement non collectif à Mécé (carte page suivante)

Dans le cadre de la mise en conformité des installations autonomes, Vitré communauté (SPANC) assure la mission de contrôle de conception et de réalisation dans les 4 ans suivant l'avis du contrôleur (dans les cas prévus au chapitre VI du règlement adopté en 2015) et dans l'année suivant la signature de l'acte de vente.

En complément des campagnes de contrôle. Les dispositifs présents dans un périmètre de captage ont fait l'objet de contrôles spécifiques réalisées en 2019.

À Mécé, Aucune habitation n'est concernée.

Le parc est en renouvellement régulier via les créations, mais surtout les réhabilitations des installations autonomes. La prochaine campagne complète sera réalisée en 2027.

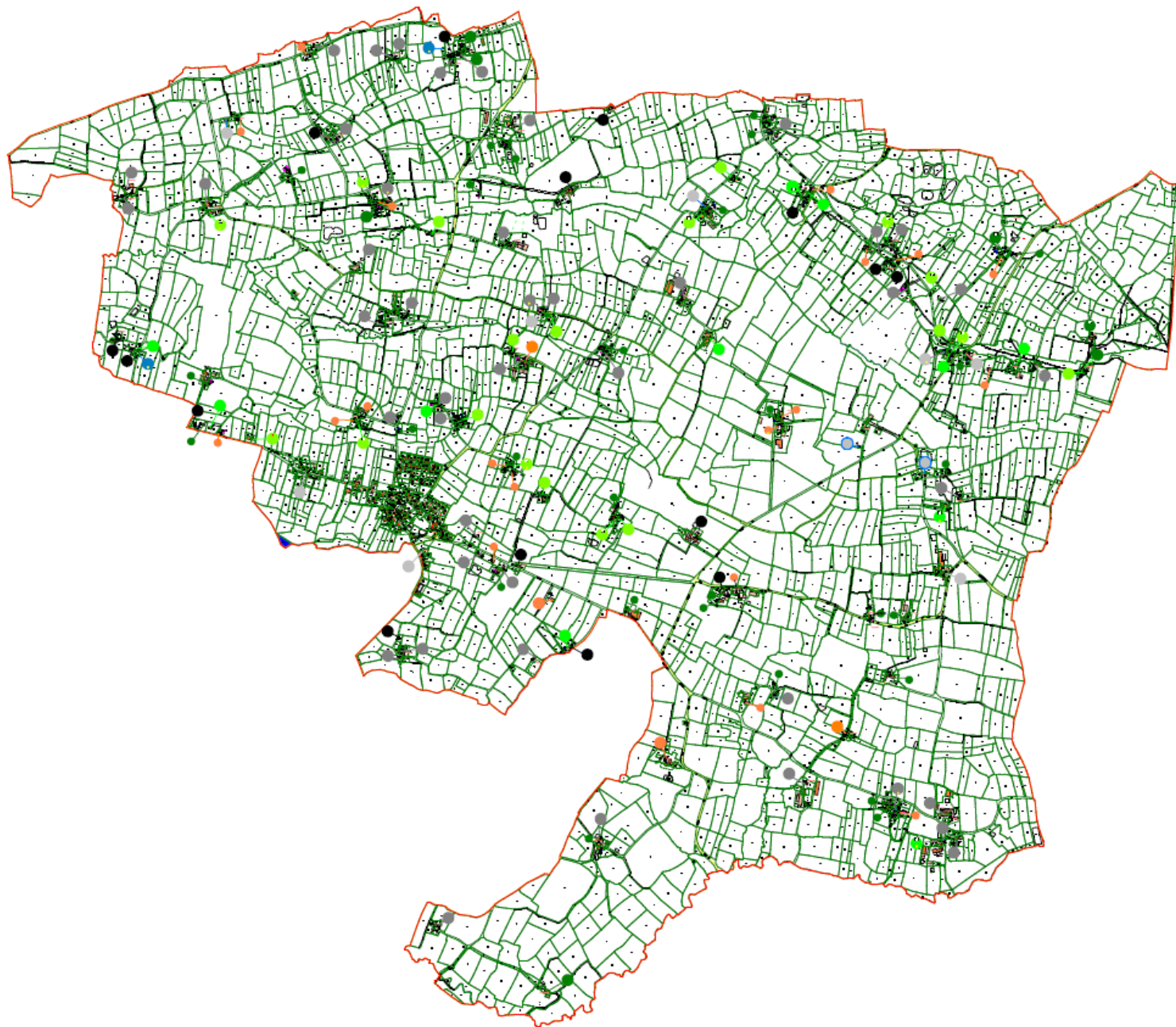
3.3 Etude de Zonage d'assainissement.

Le plan de zonage concernant cette étude réalisée par Calligée en 2001 et approuvé par le conseil municipal en mai 2002 n'a pas été retrouvé.

Une mise à jour du périmètre de zonage devra être initiée en parallèle du diagnostic des réseaux afin de d'appréhender les stratégies en matière de collecte et de traitement des eaux usées à l'échelle de la commune.



MECE : ETAT ANC - MECE
Ech. : 1/20000 Imprimé le : 17/06/2022



Pastilles vertes : ANC conforme

Pastilles bleues : (conception validée, travaux non contrôlés

Pastilles orange : assainissement non conforme avec obligation de travaux sous 4 ans

Pastilles grises : assainissement non conforme avec réhabilitation différée en cas de vente

Pastilles noires : assainissement non conforme suite à la vente de l'habitation - travaux sous 1 an suivant la vente

Pastilles jaunes : non visité



3.4 Évolution à l'échelle du PLU

3.4.1 Station d'épuration

Les eaux usées de la commune de Mecé, sont traitées par la station d'épuration communale de type "Lagunage naturel " située au Sud-Ouest du secteur aggloméré. Cette dernière est dimensionnée pour traiter une charge nominale équivalente à 700 équivalents habitants. La charge "actuelle" arrivant à la station d'épuration est équivalente à 260 équivalents habitants en moyenne et à 394 Eq-hab en pointe.

A horizon 10 ans, il est prévu le raccordement maximum de 45 logements supplémentaires.

Pour estimer l'apport futur des charges sur la station d'épuration, on retient :

Zones d'habitat :

- Un ratio de 3 habitants par logement,
- Une charge de 48 g de DBO5/j par habitant,
- 1 Eq-hab (valeur européenne) = 60 g de DBO5/j
- Soit 2,4 Eq-hab par logement

Soit :

- Pour 45 logements (maximum), on aura 135 habitants et 108 équivalents habitants raccordés à la station d'épuration.

La station recevra, au terme du PLU, un apport supplémentaire d'environ 108 Eq-hab. à traiter. Ajouter à la charge de pointe actuelle estimée à 363 Eq-hab., la station arrivera à 470 Eq-hab (67% de sa capacité de traitement organique).

Vitré communauté prévoit de résoudre le problème d'étanchéité du bassin 3 au plus vite (recherche d'entreprise en cours). Le diagnostic des réseaux qui doit être engagé fin 2022, définira un programme de travaux pour limiter les eaux parasites sur le réseau (la commune a déjà effectué des travaux ces dernières années notamment rue du pigeonier et d'Alibart).

La station d'épuration peut traiter les eaux usées de la zone urbanisable. Une solution technique et pérenne devra être cependant apportée à la suite du diagnostic.



3.4.2 Orientations de raccordement – Zones à urbaniser

Pour les futurs secteurs urbanisables, les orientations de raccordement sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : La gestion des eaux usées est assurée par un réseau de type séparatif. La gestion des réseaux est assurée par la commune de Mecé. Les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration communale.
- **Zone IAU** : Les eaux usées de cette zone seront raccordées en gravitaire au réseau Ø200 PVC situé en limite Sud de la Parcelle.

Sur le plan annexé, le tracé des futurs réseaux eaux usées est donné à titre indicatif. Les emplacements des postes de refoulement et des conduites ne sont pas définitifs et devront être choisis judicieusement en fonction de l'aménagement des futurs projets.



4 Eaux pluviales

4.1 État des lieux de la gestion des eaux pluviales

La majorité du territoire communal se situe sur le bassin versant du ruisseau d'Alibart.

Les eaux de ruissellement de la zone agglomérée ont pour exutoire majoritaire le ruisseau qui traverse la zone agglomérée. La compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" a été transférée à Vitré Communauté au 1er janvier 2020, mais par Délibération, la commune de Mecé bénéficie d'une délégation lui permettant de continuer à assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des réseaux eaux pluviales.

4.1.1 Réseau de collecte des eaux pluviales

Le plan du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la commune comprend les diamètres des canalisations, les sens d'écoulement.

Le système de collecte des eaux pluviales de l'agglomération est composé de fossés, et de réseaux Ø100 à Ø 600. Les eaux pluviales de la zone agglomérée rejoignent le ruisseau en différents exutoires. Les dernières opérations d'urbanisation ont mis en place des ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les opérations de densification du bourg ne sont pas gérées au cœur de l'agglomération.

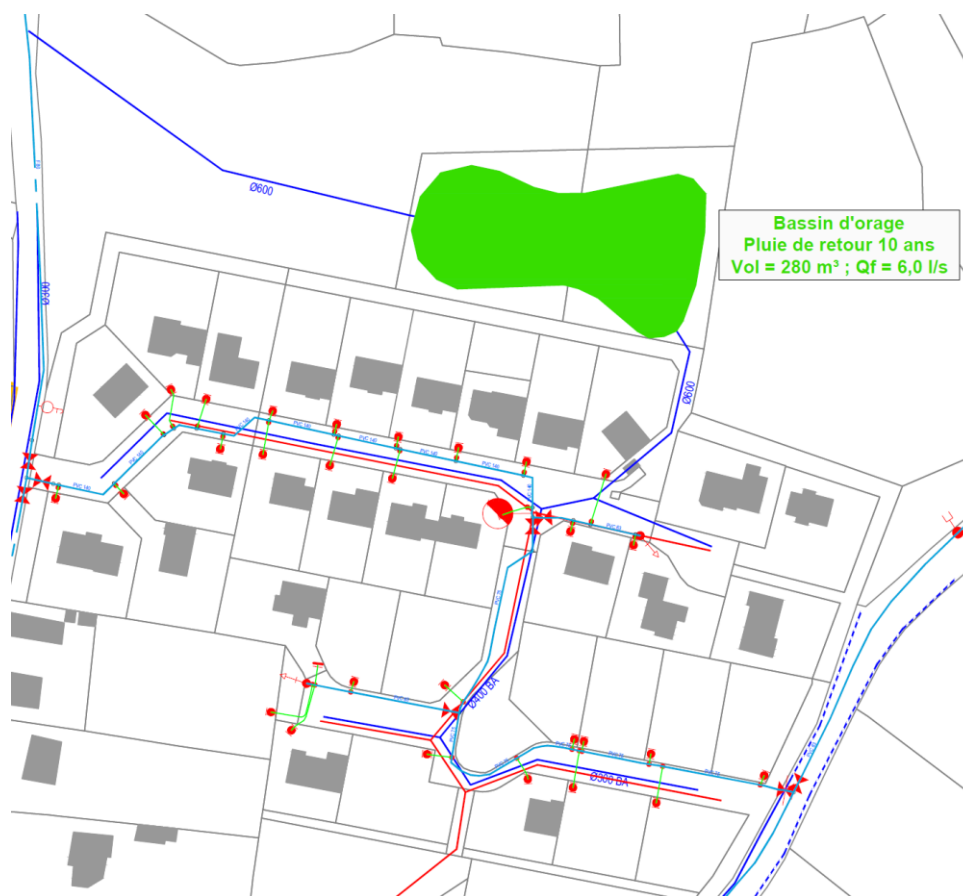


Figure 16 : Extrait du plan de réseau en annexe





Dans le bourg, seul le lotissement « le courtil du cerisier » au Nord, réalisé en 4 tranches, fait l'objet d'une gestion des eaux pluviales.

La gestion est assurée par un bassin d'Orage équipé d'une cloison siphonée et d'une vanne de fermeture permettant un confinement en cas de pollution accidentelle)



Figure 17 : Photo du bassin d'Orage et localisation de l'ouvrage de sortie existant.

Le bassin est aujourd'hui envahi de massettes et de saules.

4.1.1 Un Schéma directeur des eaux pluviales

Ce schéma directeur a été réalisé en 2008 par SAFEGE (rapport de phase I fourni).

A la suite de ce diagnostic, des travaux de réhabilitation ont été entrepris : la réalisation des EP rue du sabotier, du pigeonnier, rue d'Alibart.

4.2 Évolution à l'échelle du PLU

Une gestion des eaux pluviales avec régulation est nécessaire pour tous les projets de surfaces supérieures à 1 hectare dans le cadre de la loi sur l'eau. Un dossier comprenant une étude d'incidences doit notamment être déposé auprès de la police de l'eau.



N'ayant pas connaissance des futurs projets d'aménagements à l'échelle de cette étude de gestion des eaux pluviales, les volumes de stockage devront donc être calculés pour chacun des projets en fonction du réel coefficient d'apport.

Pour chacune des zones urbanisables, des tests de sol devront être lancés afin d'évaluer la capacité du sol à l'infiltration. Si la nature du sol est favorable, la gestion des eaux à la parcelle par puisards d'infiltration sera à privilégier (voir règlement)

Dans le cadre d'un dépôt de permis d'aménager dont la surface est supérieure à un hectare, un dossier réglementaire type loi sur l'eau devra être déposé au service instructeur.

Le projet de gestion des eaux pluviales devra être mis en place sur la base de la réglementation du PLU. Un accord de Viré communauté, qui a la compétence sera pris en amont du dépôt du dossier loi sur l'eau.

- **Zone IAU :** la parcelle est très peu pentue et se situe sur une ligne de crête. Il existe alors deux exutoires naturels au Nord et au Sud. La gestion des eaux pluviales sera réalisée à la parcelle, pour les lots (règlement du PLU) et la gestion des espaces publics par des noues et/ou un bassin dont la localisation sera privilégiée au Nord. L'exutoire sera alors le fossé à l'Ouest du cimetière (à reprofiler).



Fossé le long du cimetière



5 Eau potable

5.1 Syndicat Mixte des eaux de la Valière (SYMEVAL)

La commune de Mecé fait partie du SYMEVAL qui, depuis le 1^{er} janvier 2020 a pris la compétence sur la distribution, la compétence de production avait été prise en 2014.

Il regroupe 41 communes dont les communes d'Argentré-du-Plessis, Liffré et Vitré, ainsi que les anciens syndicats des Monts de Vilaine, de Châteaubourg, de la Forêt du Theil, de Val d'Izé et du Petre-St-Cyr.

Au 1^{er} janvier 2020, le syndicat de la Forêt du Theil a quitté le SYMEVAL.

Les données pour l'année 2021 n'étant pas encore disponibles, la présentation du fonctionnement de la distribution eau potable est assurée sur la base des données de 2020.

Le SYMEVAL a pour mission : Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement et Transport ? Le service est exploité en affermage par le délégataire, la société SAUR, jusqu'au 31 décembre 2029.

Sur le territoire du Syndicat, le nombre total d'abonnés était de 45 664 en 2020.

Le nombre d'abonnés sur la commune de MECÉ est de 291 (dont 278 avec consommation) en 2020 (0,6 % des abonnés du syndicat).

La consommation moyenne par abonné en 2020 était de 31 741 m³/an soit 114 m³ / abonné actif.

Parmi ces missions, le syndicat des eaux de la Valière exerce la mission production.

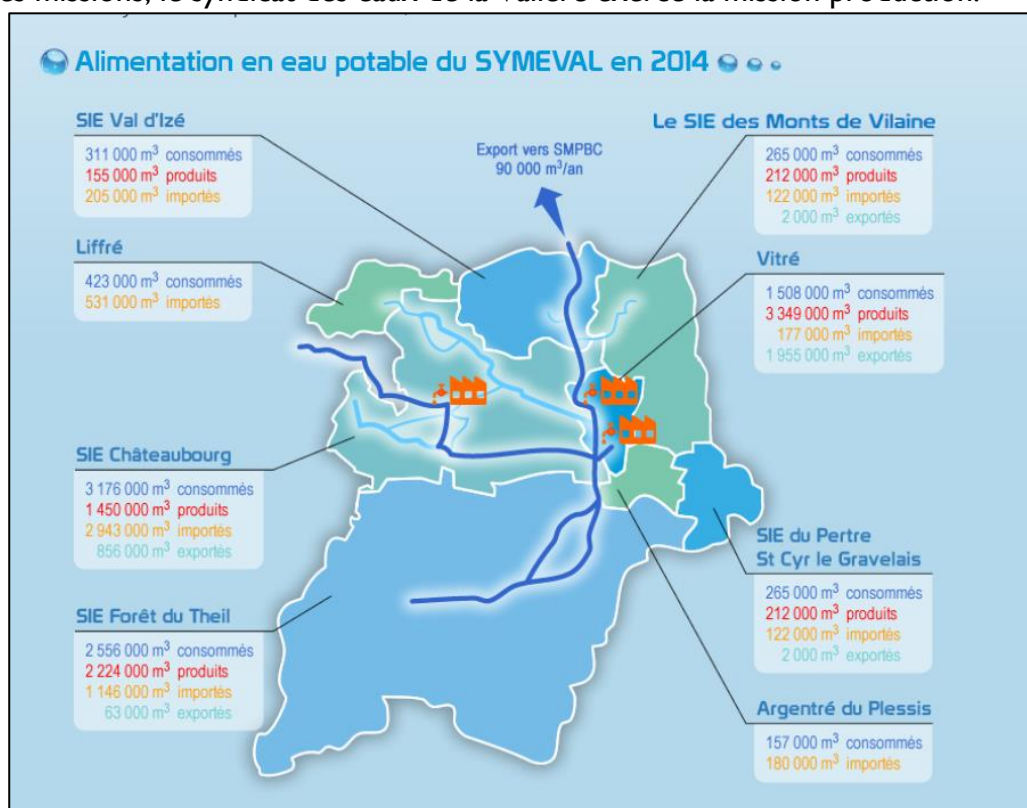


Figure 18: Présentation du fonctionnement du Symeval (en 2014) (extrait du site du SYMEVAL)

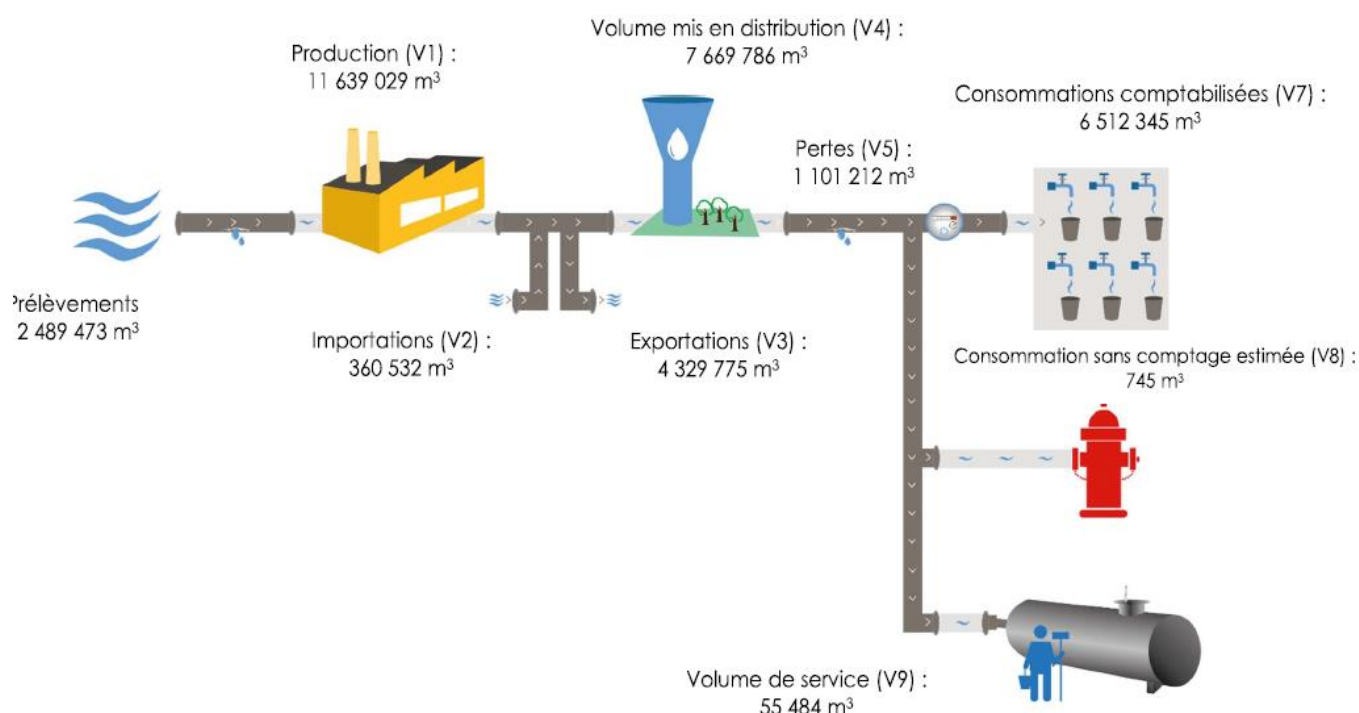


Le SYMEVAL dispose sur son territoire des forages, des puits et des drains pour des prélèvements en eau souterraine et 3 prises d'eau de surface pour la production d'eau potable, à savoir :

- Prise de « Pont-Billon » alimentant l'usine de la Grange à Vitré,
- Prise de la « Valière » alimentant les usines de la Billerie et de la Grange à Vitré,
- Prise du « Plessis Beuscher » alimentant l'usine de Châteaubourg.

Ces prises d'eau bénéficient d'autorisations de prélèvement, assorties de périmètres de protection de captage définis par Arrêté Préfectoral.

L'eau potable, prélevée, produite et distribuée est présentée sur le graphique ci-dessous (RPQS 2020).



Le SYMEVAL vient de lancer une étude de schéma directeur eau potable afin d'évaluer l'évolution des besoins en eau potable dans les années à venir à l'échelle du syndicat ainsi que les mesures à prendre concernant la protection de la ressource. Le cabinet Bourgois travaille sur cette étude.

« Le SYMEVAL va réaliser une interconnexion entre l'usine de production d'eau potable de la Billerie et Vitré en se raccordant sur une conduite existante au lieu-dit "route des eaux" au niveau de l'entreprise LACTALIS.

L'objectif de cette canalisation est de permettre le secours du Nord du SYMEVAL et de Vitré lorsque l'usine de production d'eau potable de la Grange n'est plus opérationnelle (incident ou arrêt volontaire). Ces travaux seront coordonnés avec le projet routier porté par Vitré Communauté à savoir la création d'une route de contournement au sud-est de Vitré » (cf. site internet SYMEVAL).



5.1.1 Approvisionnement de la commune

Le linéaire de canalisation sur la commune est de 32 421 m.

La commune de Mecé est principalement alimentée depuis la station de reprise de Val d'Izé. par la canalisation Ø110 PVC située au Sud de la zone agglomérée.

Un réservoir de 200 m³ est localisé à la Greffardière.

Les nettoyages de réservoirs

Commune	Site	Ouvrage	Date de lavage
Mecé	RES La Greffardiere Cne MECE	Réservoir de MECE	09/01/20

5.1.2 Service incendie

La défense incendie est assurée par 13 points Hydrants situés sur le territoire communal : 8 poteaux incendie tous disponibles, 2 accessoires hydrauliques publics « sans eau » et 3 points d'eau naturel.

Etat des points d'eau sur votre commune

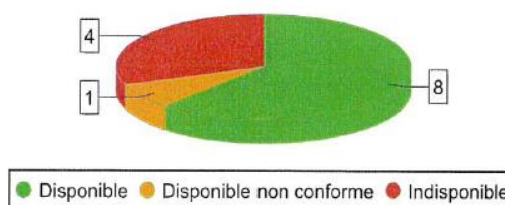


Figure 19 : Extrait du rapport du SDIS (carte de localisation en annexe)

La répartition des poteaux d'incendie devra être examinée sur l'ensemble de l'agglomération. Afin de couvrir l'ensemble des zones urbanisées, le choix entre le déplacement de poteaux existants, la pose de nouveaux poteaux ou l'aménagement d'installations de techniques différentes devront être étudiés pour chaque projet.

5.2 Évolution à l'échelle du PLU

Les principales dispositions concernent le réseau de distribution. Les modifications sont composées de réhabilitation du réseau actuel et d'extension.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, il est prévu la construction de 45 logements supplémentaires, à savoir un besoin annuel en eau potable évalué à 5 400 m³ environ (120 m³ annuel par logement).

Pour les futurs secteurs urbanisables, les dispositions sont détaillées ci-dessous :

- **Gestion de l'existant** : L'agglomération est alimentée par des canalisations Ø110 PVC en provenance de Livré sur Changeon (depuis Val d'Izé).
- **Zone IAU** : La distribution eau potable de cette zone pourra se faire par la réalisation d'un bouclage à partir des canalisations Ø140 PVC au Sud et la canalisation Ø 160 à l'Est.

Le tracé du futur réseau eau potable est à titre indicatif. Les différents projets prévus sur la commune de Mecé devront être présentés au SYMEVAL pour le raccordement au réseau eau potable, ainsi que pour l'analyse des éventuels besoins de renforcement.



6 Gestion des déchets

6.1 Plan départemental de Gestion

Le plan de Prévention et d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, sur le département d'Ille et Vilaine a été révisé et validé en décembre 2012.

Ce document :

- *Dresse un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets à éliminer, y compris par valorisation, et des installations existantes appropriées ;*
- *Recense les documents d'orientation et les programmes des personnes morales de droit public et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets,*
- *Énonce les priorités à retenir compte tenu notamment des évolutions démographiques et économiques prévisibles*

Le PEDMA est un outil de planification à long terme (révisé au plus tard 12 ans après son approbation).

Ce document est surtout un instrument dynamique et évolutif, permettant de déterminer et hiérarchiser les moyens permettant de remplir les objectifs visés par le code de l'environnement (L 541-14 et R 541-11 à 15)

Conformément au code de l'environnement : *"Toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination"*

Sa mise en œuvre est donc assurée par les acteurs privés et les ECPI (Collectivités, Industriels, PME, usagers...).

La commune de Mécé adhère au SMICTOM Sud-est Ille et Vilaine (présenté ci-après) qui assure la gestion, le recyclage et l'élimination des déchets ménagers sur des sites conformes à la réglementation en vigueur.

Le PLU est compatible avec les projets d'intérêt généraux développés dans le PEDMA 35.



6.2 Présentation du SMICTOM

La commune de Mécé adhère au SMICTOM du Sud-est Ille et Vilaine (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) depuis sa création en 1975. Ce syndicat a pour compétence la collecte et le traitement des déchets de 67 communes, soit une population de 136 084 habitants en 2020 (134 623 habitants (2019),



Le territoire du SMICTOM représente une surface de 1 500 km². Le siège du SMICTOM est situé sur la commune de Vitré.

Les communes adhérentes au SMICTOM sont représentées au sein du syndicat par 80 délégués. Le comité syndical est présidé par Mr Yves HISOPE assisté de 12 Vice-Présidents. La commune de Mécé dispose de deux délégués et de deux suppléants représentant la commune.

Le SMICTOM emploie plus de 38 personnes dont 16 agents d'accueil en déchèterie.



6.3 Gestions des déchets

Les biodéchets

Pour les habitants possédant un extérieur, l'acquisition de composteurs est proposée à des tarifs préférentiels (20 € le composteur de 300 L et 30 € le composteur de 600 L). La distribution est accompagnée d'une formation le jour du retrait.

Des bons de réduction sur la location de broyeurs à végétaux, sont proposés pour réduire les déchets de type branchage et inciter à leur réutilisation dans les jardins.

Programme « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » : - Réduire et trier les bio déchets : par la mise en place du compostage collectif et individuel, l'accompagnement des collectivités pour le tri dans les cimetières et de la restauration collective.

- Favoriser le réemploi : via le déploiement des caissons seconde vie en déchèteries.
- Favoriser la revalorisation matière : avec la mise en place d'une collecte spécifique des papiers et cartons des professionnels et administrations.

Le programme s'est achevé en juin 2019.

Les Ordures Ménagères

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets ménagers non recyclables appelés « Ordures Ménagères » sont déposés dans des bacs roulants gris, dont le volume est adapté à la taille du foyer. Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire au moyen de bacs de regroupement.

La collecte de ces bacs se fait le lundi semaine paire sur la commune de Mecé.

Une fois collectées, les Ordures Ménagères sont incinérées au Centre de Valorisation Énergétique du Syndicat, basé à Vitré. Ce centre, exploité par Dalkia Wastenergy, emploie 12 personnes. L'énergie produite alimente en chauffage et en vapeur des entreprises locales.

Depuis novembre 2016, des puces sont distribuées. Elles permettent de moduler la taxe d'ordures ménagères en fonction de la quantité de déchets produits depuis janvier 2019.

Les déchets recyclables

La collecte est réalisée en « Porte à Porte » dans les centres bourgs. Les déchets emballages sont triés et placés dans des sacs jaunes par les particuliers. Il s'agit d'emballages plastiques (bouteilles d'eau...), cartonnés (briques de lait...) et métalliques (boîtes de conserve.).

Dans les zones rurales, la collecte est réalisée en apport volontaire. Les usagers disposent d'un bac collectif de gros volume, situé à côté des bacs ordures ménagères afin d'y déposer les sacs jaunes.

La collecte sur la commune de Mecé s'effectue le lundi semaine paire.

Une fois collectés, les déchets sont envoyés au centre de tri du Syndicat de traitement Vitré Fougères et basé à Vitré et exploité par la société DERICHEBOURG (pour 7 ans). Les différents matériaux sont triés et conditionnés puis envoyés vers des filières de recyclage pour être transformés en nouveaux produits.



Verre

Les déchets de type Verre doivent être déposés volontairement dans des colonnes d'apport volontaire (CAV) à verre mis à disposition. Sur la commune de MECE, l **point d'apport volontaire** est existant, situé dans le bourg, rue du relai de Mecé.

Papier

Mis en place depuis le 1^{er} janvier 2017, des bornes accompagnent les bornes verres.

Déchèteries

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré.

Les déchets acceptés sont de types cartons, ferraille, bois, gravats, plastiques non recyclables, encombrants, déchets verts, verre, papiers recyclables, emballages ménagers recyclables, polystyrène, textiles, déchets ménagers spéciaux ...

Les déchets refusés sont les ordures ménagères, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les médicaments, les fusées de détresse, les pneus, les matériaux contenant de l'amiante, les cadavres d'animaux.

De nombreux déchets sont **extrêmement polluants, voire dangereux pour l'homme comme pour l'environnement**. On en utilise au quotidien : peintures, piles, ampoules, médicaments... Il est important de bien les repérer afin de ne pas les jeter dans nos poubelles. Ils doivent être déposés dans des lieux adaptés pour être traités ou recyclés de la meilleure façon possible.

Piles, batteries, électroménager : en magasin, médicaments, seringues : en pharmacie, ampoules en déchetterie ou point "Récyclum", cartouches, toners, huiles, polystyrène en déchèterie, bouteille de gaz point de reprise par distributeur (voir rubrique déchets spéciaux sur le site du Smictom).

Autres déchets

Le SMICTOM a mis en œuvre un programme local de prévention des déchets pour les réduire. Le Don (sur le site du SMICTOM, "Tout sur la valorisation", "cycle de vie des déchets", 6)

- des caissons "2^{ème} vie" pour les objets réutilisables,
- des bornes "Relais" pour les textiles et petites maroquineries.

Pour assurer ces objectifs, il a mis à disposition des habitants :

- des caissons DEEE pour les appareils électriques et électroniques (dans les déchèteries). Il est rappelé que les appareils électroménagers, les écrans et les TV sont à ramener en magasin lors des nouveaux achats. L'éco-participation, payée, sert à financer leur traitement.



COMMUNAUTÉ :

de Communes
au Pays de la Roche aux Fées

de Communes
du Pays de Châteaugiron

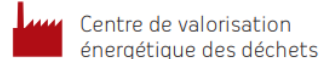
d'Agglomération
Vitré Communauté



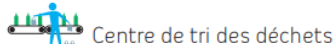
Valoparc



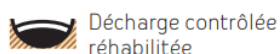
Déchèterie



Centre de valorisation
énergétique des déchets



Centre de tri des déchets



Décharge contrôlée
réhabilitée

L'accès aux professionnels : conditions et tarifs

Les professionnels doivent signer une convention
avec le SMICTOM pour accéder aux déchèteries.

Tarifs*

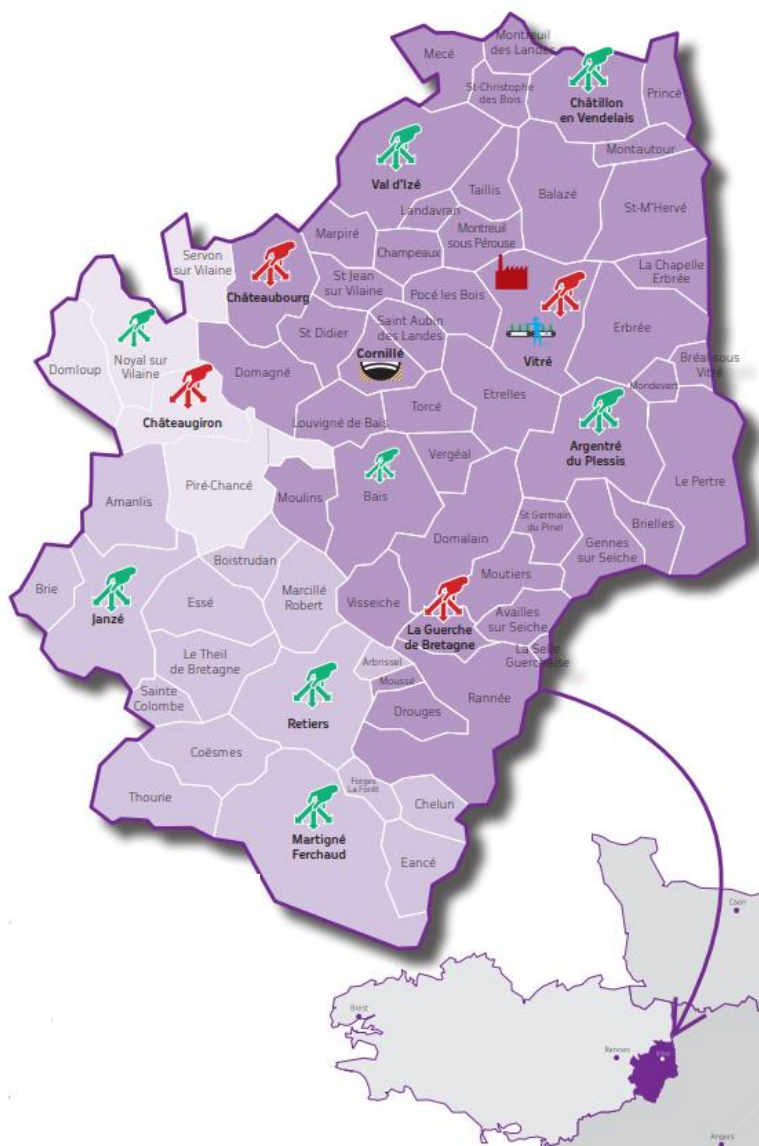
Encombrants / Gravats / Incinérables : 24 €/ m³
Bois / Polystyrène / Déchets verts : 18 €/ m³
Cartons / Ferrailles : gratuit

*Tarifs revus annuellement. Délibération du 10 décembre 2016.

Le seuil minimal des dépôts est **fixé à 0,25 m³** par
type de déchet.



Les professionnels ne sont pas autorisés à
accéder aux déchèteries le samedi.



Il n'existe pas de déchèterie sur la commune de Mecé. La déchèterie la plus proche est celle de Châtillon en Vendelais sous Val d'Izé..

Les déchèteries sont équipées d'une barrière en entrée. Un badge d'ouverture, distribués aux particuliers pour 18 passages /an sur demande permet l'accès aux déchèteries du SMICTOM.

La mise en place de ces équipements vise à inciter les usagers à optimiser leurs déplacements, contribuant à sécuriser ces espaces fortement fréquentés.

Ces déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants, mais le dépôt de déchets n'est pas gratuit pour des professionnels.



7 Annexes

Annexe 1 : Liste des hydrants sur le territoire communal – extrait rapport SAUR

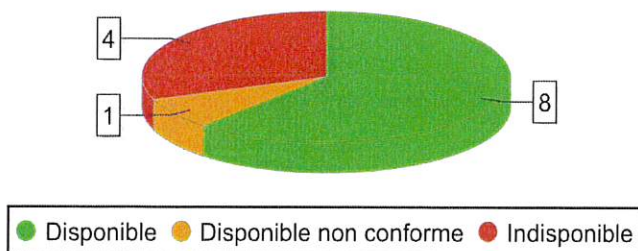
Annexe 2 : Plans des réseaux : Eaux usées, Eaux pluviales, Eau potable

**Liste des points d'eau incendie
MECE**

Annexe 1

Numéro	Adresse	Famille / Domaine	Etat	Anomalies / Observations	Date de Reco
0001	La Grafardière MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0002	La Chéderie MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0003	La Chevrolais MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0004	La Mancherie MECE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau, 18 Végétation envahissante	13/08/2018
0005	La Chapelle MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0006	Rue de l' Eglise MECE	Point d'eau Naturel Privé	Disponible non conforme	15 Panneau de signalisation absent, 17 Plateforme d'aspiration non conforme	02/09/2020
0007	Rue de l' Eglise MECE	Poteau Incendie Public	Disponible	13 Dysfonctionnement de la vidange	02/09/2020
0008	La Goberie MECE	Accessoire hydraulique Public	Indisponible	05 PEI sans eau	13/08/2018
0010	Rue le Relais MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0011	La Rue MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020
0012	Le Reuvre MECE	Point d'eau Naturel Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 17 Plateforme d'aspiration non conforme	02/09/2020
0015	La Tercinière MECE	Point d'eau Naturel Public	Indisponible	02_PEI inaccessible, 15 Panneau de signalisation absent, 17 Plateforme d'aspiration non conforme	02/09/2020
0016	Rue le Champ Du Chene MECE	Poteau Incendie Public	Disponible		02/09/2020

Etat des points d'eau sur votre commune





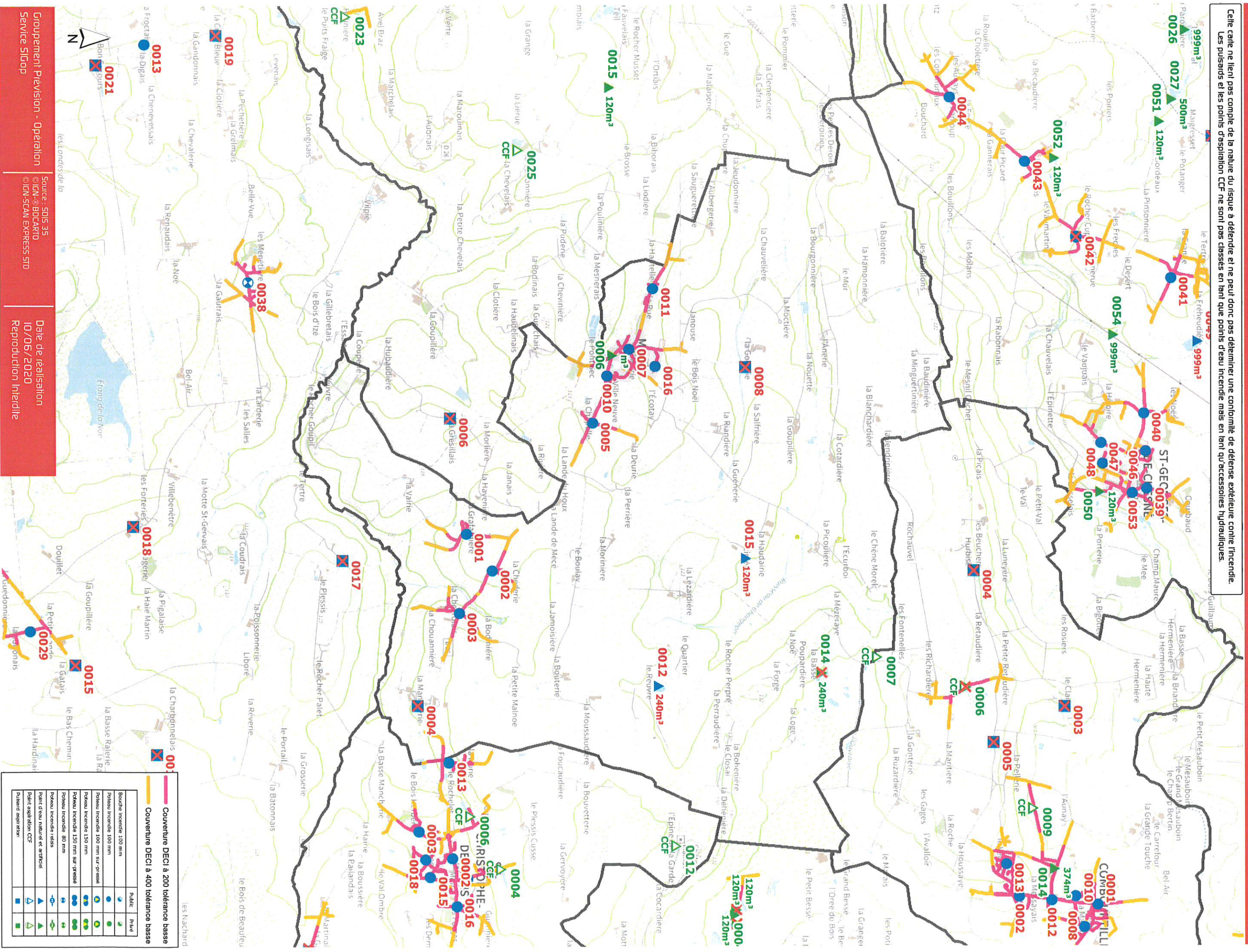
Couverture DECI de la commune de MECE

USAGE INTERNE SDIS 35

SAPEURS
POMPIERS
MECE
Ille & Vilaine

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE-ET-VILAINE

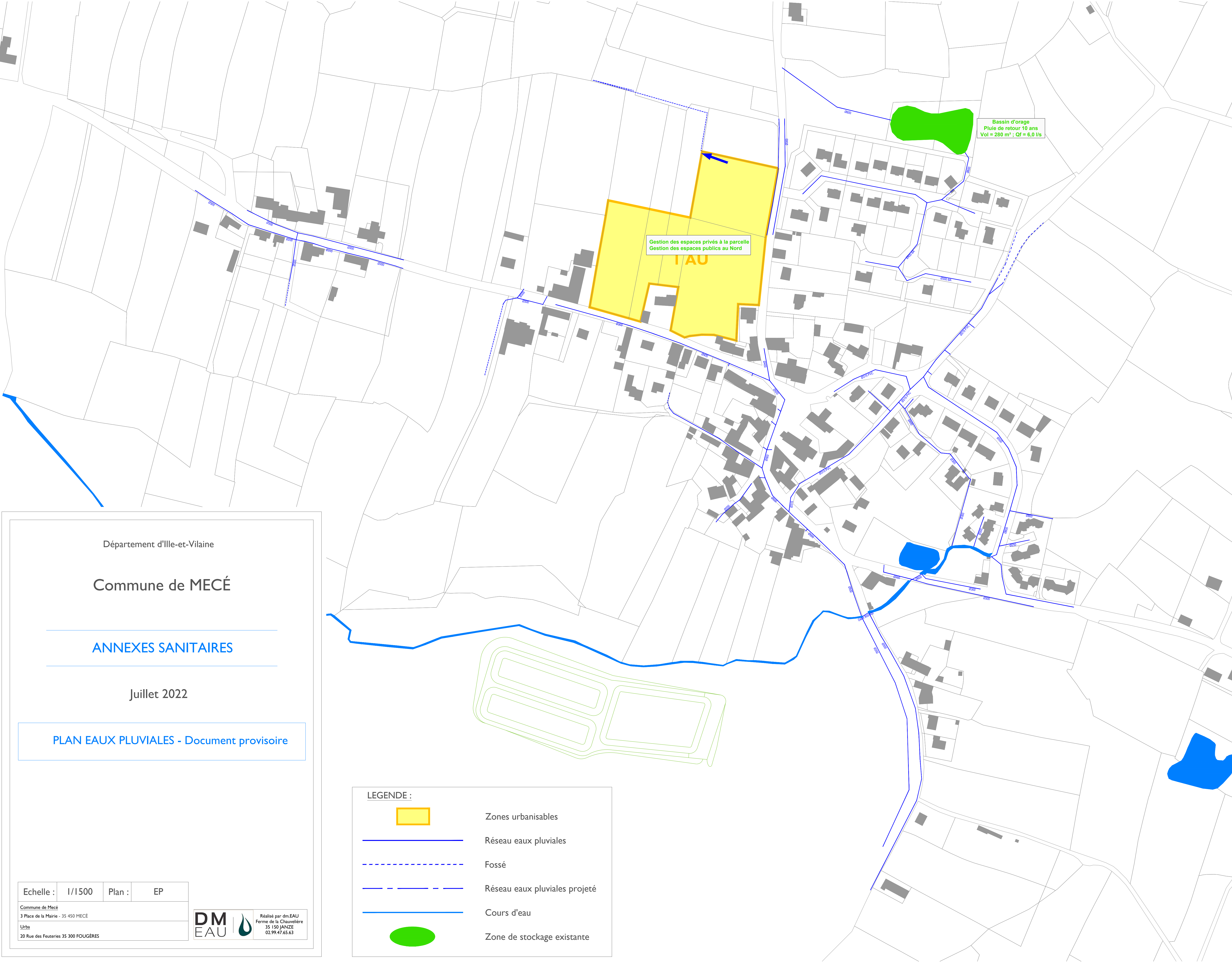
Cette carte ne tient pas compte de la nature du risque à défendre et ne peut donc pas déterminer une conformité de défense extérieure contre l'incendie. Les points d'aspiration CCF ne sont pas classés en tant que points d'eau incendie mais en tant qu'accessoires hydrauliques.



Groupeement Prévision - Operation
Service Slicop

Source : SDIS 35
© ICM-© BDCARD
© ICM-SCAN EXPRESS STD

Date de réalisation
10/06/2020
Reproduction interdite



Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de MECÉ

ANNEXES SANITAIRES

Juillet 2022

PLAN EAUX PLUVIALES - Document provisoire

LEGENDE :



Zones urbanisables



Réseau eaux pluviales



Fossé



Réseau eaux pluviales projeté



Cours d'eau



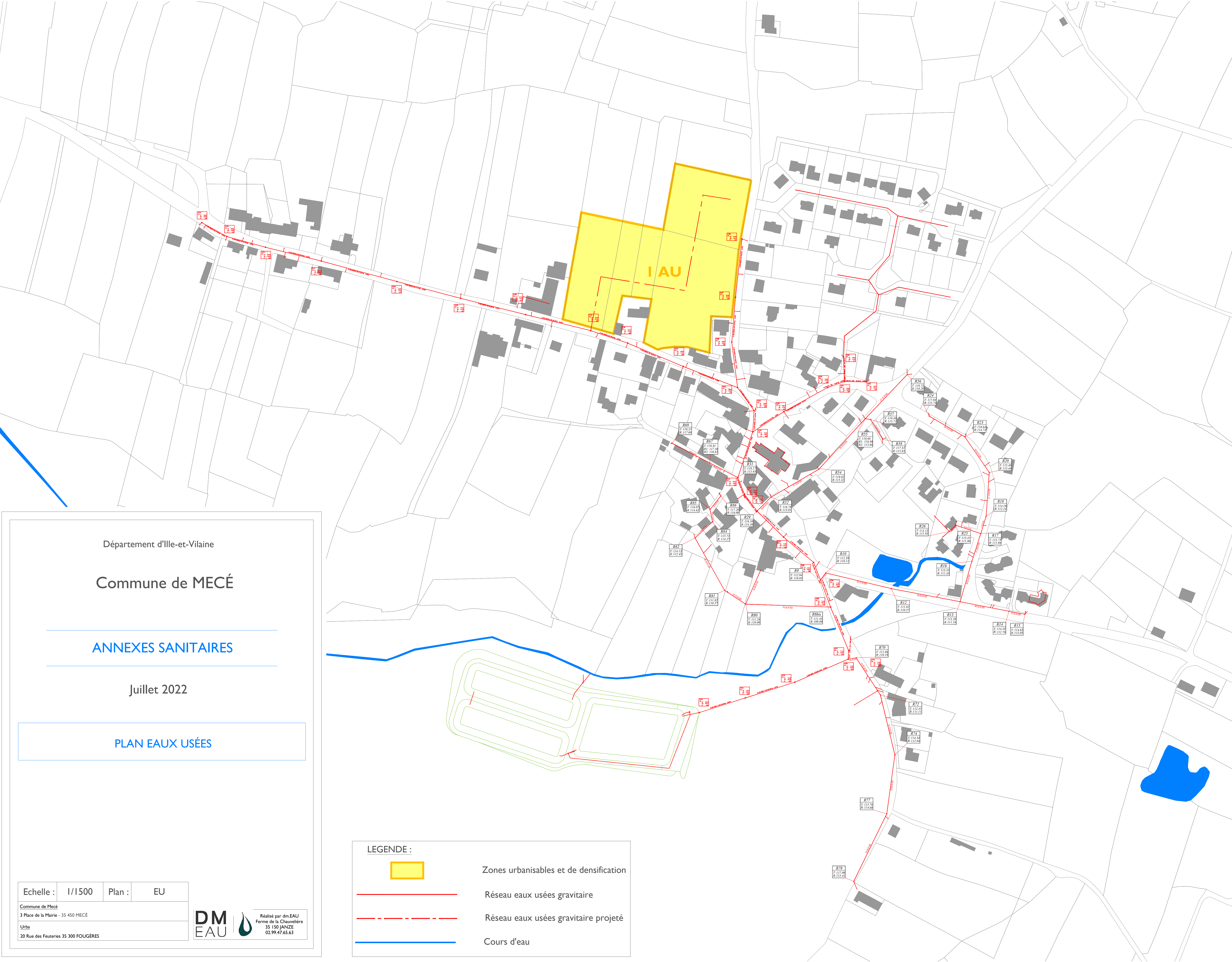
Zone de stockage existante

Echelle : 1/1500 Plan : EP

Commune de Mecé
3 Place de la Mairie - 35 450 MECÉ
Urba
20 Rue des Feuteries 35 300 FOUGÈRES



Réalisé par dm.EAU
Ferme de la Chauvellerie
35 150 JANZE
02.99.47.65.63



Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de MECÉ

ANNEXES SANITAIRES

Juillet 2022

PLAN EAUX USÉES

LEGENDE :



Zones urbanisables et de densification



Réseau eaux usées gravitaire



Réseau eaux usées gravitaire projeté

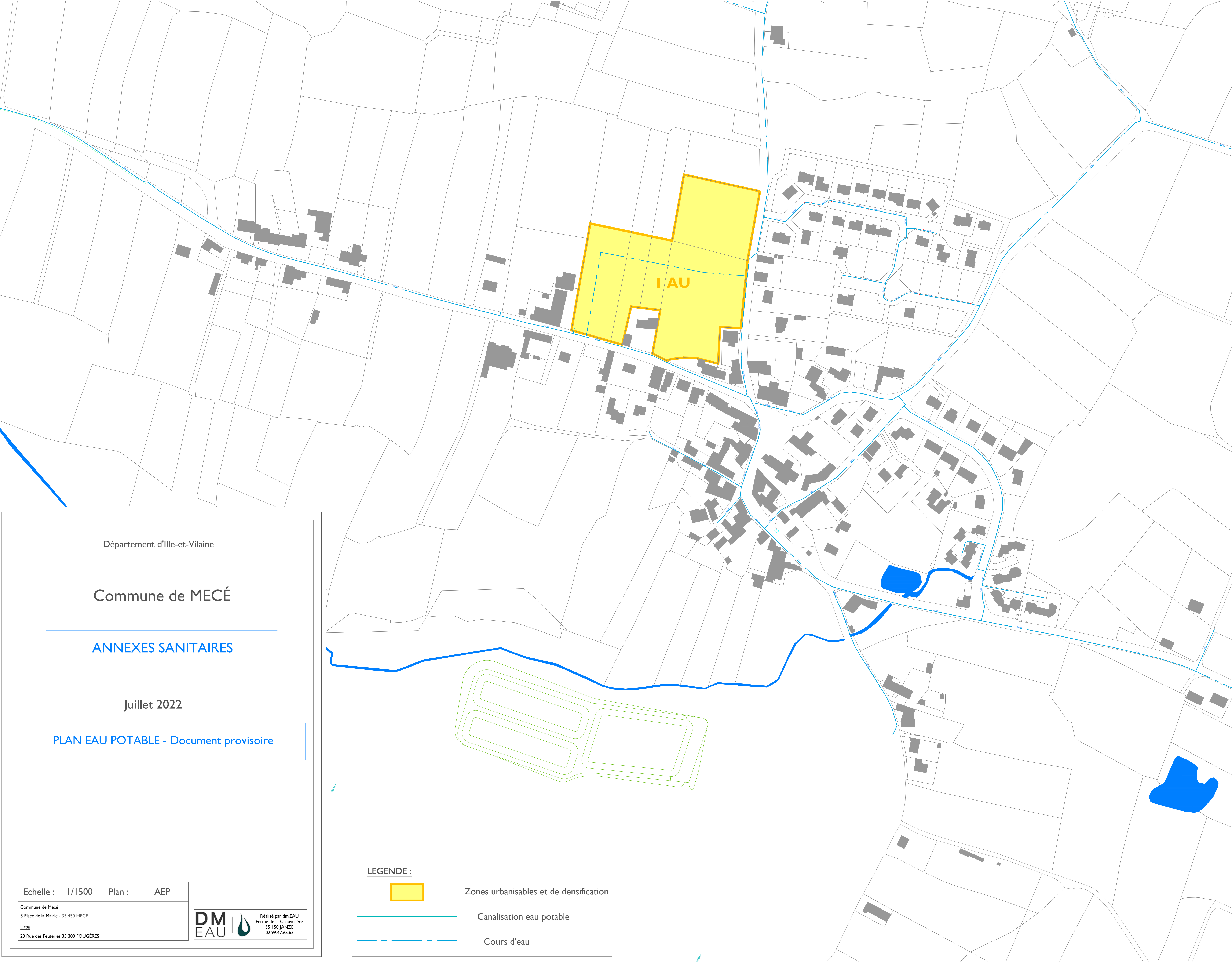


Cours d'eau

Echelle : 1/1500 Plan : EU

Commune de Mecé
3 Place de la Mairie - 35 450 MECÉ
Urba
20 Rue des Feuteries 35 300 FOUGÈRES

DM
EAU
Réalisé par dm.EAU
Ferme de la Chauvellerie
35 150 JANZE
02.99.47.65.63



Département d'Ille-et-Vilaine

Commune de MECÉ

ANNEXES SANITAIRES

Juillet 2022

PLAN EAU POTABLE - Document provisoire

Echelle :	1/1500	Plan :	AEP
Commune de Mecé 3 Place de la Mairie - 35 450 MECÉ			
Urba 20 Rue des Feuteries 35 300 FOUGÈRES			

DM
EAU



Réalisé par dm.EAU
Ferme de la Chauvellerie
35 150 JANZE
02.99.47.65.63

LEGENDE :



Zones urbanisables et de densification



Canalisation eau potable



Cours d'eau